

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.300 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

SESSION ORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 30^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 25 Juin 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1013).
2. — Renvoi pour avis (p. 1013).
3. — Equipement agricole. — Suite de la discussion d'un projet de loi de programme (p. 1013).
Discussion générale (suite) : MM. Laurent, Georges Bonnet, Roussetot, Godefroy, Godonnèche, Boulin, Dorey, Valabrègue, Rousseau, Alliot, Réthoré; Reynaud, président de la commission.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Lalle, de Montesquiou, Moulin, Thomas, Gauthier, Pinvidic, Deliaune, Chelha, Degraeve, Weber, Lambert.
Clôture de la discussion générale.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 1061).

PRESIDENCE DE M. JACQUES FOURCADE,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance d'hier a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

* (2 s.)

— 2 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires étrangères demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'accession des salariés français de Tunisie et du Maroc au régime de l'assurance volontaire pour la vieillesse.

Conformément à l'article 13, paragraphe II, des règles provisoires de fonctionnement, je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

EQUIPEMENT AGRICOLE

Suite de la discussion d'un projet de loi de programme.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de programme relative à l'équipement agricole (n° 56, 105, 124).

hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre des orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Laurent.
(Applaudissements au centre gauche.)

M. Bernard Laurent. Mesdames, messieurs, l'ensemble des dispositions de la loi de finances du 30 décembre dernier concernant l'agriculture a créé un malaise dans le monde paysan. Certaines déclarations officielles l'ont aggravé et je ne pense pas que la loi de programme relative à l'équipement agricole que nous discutons actuellement soit de nature à le calmer.

La situation de l'agriculture française peut se résumer en une courte phrase: les paysans, qui représentent 22 p. 100 de la population, se partagent 12 p. 100 du revenu national. Evidemment, quelques chiffres sont nécessaires pour expliquer cette disparité entre l'agriculture et les autres catégories professionnelles. En 1939, le blé était payé aux agriculteurs 190 francs le quintal; au lendemain de la prochaine récolte il sera payé 3.800 francs — compte non tenu des taxes — ce qui équivaut, pour les plus privilégiés, à une multiplication par vingt.

Il est vrai que, dans le problème délicat de la rentabilité de la production agricole, le blé occupe, hélas ! une place de choix. Il existe en France des régions à vocation essentiellement céréalière, dont on méconnaît bien souvent les difficultés. Trop vite on pense aux zones de terres riches et de grande culture, à la Brie, à la Beauce, et on oublie, entre autres, les 400.000 hectares de la Champagne — que je connais bien — la Berri ou même les Causses.

Les résultats du progrès technique, de la fertilisation sont spectaculaires; mais il faut en connaître le prix. Les exigences du machinisme, les apports massifs d'engrais dans les terres hier stériles ont conduit à un endettement général atteignant, dans de nombreux cas, même pour des exploitations importantes, un taux inquiétant. Une charge d'emprunt de plus de 100.000 francs à l'hectare n'est pas rare. Taux inquiétant, ai-je dit, car à ce chiffre, le remboursement et les intérêts représentent pour beaucoup d'exploitants plus que le revenu net annuel de leur terre.

Il s'agit, je le répète, de sols à vocation essentiellement céréalière. L'augmentation de la production animale ne pourra pallier que partiellement l'abaissement du prix moyen des céréales prévu dans les objectifs du troisième plan. L'inclusion de cultures de remplacement y restera très aléatoire, compte tenu du sol et du climat. Il faut donc, de toute nécessité, repenser notre politique agricole en général et celle du blé en particulier pour répondre à deux objectifs qui semblent un peu contradictoires: premièrement, limiter, par une orientation donnée par les prix, une production excédentaire et difficilement exportable; deuxièmement, permettre la survie d'exploitations impossibles à reconverter et dans lesquelles ont été engagés des investissements considérables et accompli un effort technique qui mérite le respect.

C'est avec satisfaction que j'ai découvert, dans ce projet de loi de programme, un élément de cette politique, et des plus importants: le stockage en vue de l'exportation.

Le rapport de M. Gabelle précise que la capacité de stockage actuelle correspond aux besoins d'une récolte normale. Mais les techniques nouvelles de récolte et les besoins impérieux d'argent déterminent des livraisons précoces, dès juillet et août; les silos doivent être vides à la veille de la moisson sous peine d'engorgement. Comment, dans ces conditions, constituer ce stock de sécurité indispensable pour que notre pays reste, bon an, mal an, exportateur d'une production capricieuse en qualité comme en quantité? Je ne rappellerai que pour mémoire les gelées de 1956, les blés germés de 1957, la faible valeur brassicole des orges de la dernière récolte. Et c'est ainsi qu'on aboutit à ce paradoxe d'un pays régulièrement excédentaire et contraint dépendant à des importations.

Il nous faudrait une capacité de stockage de report d'au moins 25 p. 100 de notre production globale. A l'issue du programme de trois ans, nous en serions bien loin, compte tenu de l'exiguité des crédits mis à notre disposition.

Encore faut-il, pour exporter, pratiquer une politique de qualité, seule capable de nous assurer les marchés européens. La création de variétés de blé à forte valeur boulangère, à W élevé, l'effort même accompli par certaines coopératives pour mettre leurs adhérents en face de leurs responsabilités ne seront pas suffisants tant que le prix ne sanctionnera pas la qualité. Je ne sous-estime pas la difficulté de l'entreprise, mais c'est un objectif qu'il faut atteindre.

J'en arrive ainsi au point le plus brûlant du plan céréalière: la question des prix et les conditions de commercialisation.

Tout d'abord, je voudrais rappeler le texte d'une question écrite que j'ai récemment déposée, où votre attention, monsieur le ministre, est attirée sur « les inconvénients qui résultent tous les ans de décrets de campagne trop tardifs, lorsque livraison et commercialisation sont déjà commencées ». J'y observe que les prix de campagne et les conditions de commercialisation de la récolte de 1957, pour les céréales, ont fait l'objet de décrets publiés au *Journal officiel* du 15 août 1957, que la réglementation concernant les oléagineux a fait l'objet d'un

arrêté publié au *Journal officiel* du 16 juillet. Et je poursuis: « Pour la récolte 1958, le décret de campagne a été publié au *Journal officiel* le 1^{er} août et la réglementation concernant les oléagineux dans le *Journal officiel* du 5 août. Pour les producteurs, les coopérateurs et négociants, ainsi qu' pour les utilisateurs, et sur le plan économique en général, il y aurait grand intérêt à connaître très à l'avance la réglementation de campagne. Chaque année, en effet, les transactions s'effectuent à tous les stades sans que les bases légales en soient connues. » Enfin, je vous demande si vous n'envisagez pas « de prendre très rapidement le décret de campagne pour 1959 et, pour les années à venir, de pallier, par des décisions prises très à l'avance, les multiples inconvénients qui découlent d'une réglementation trop tardive. »

Ce texte se passe de commentaires mais exige, dans l'intérêt général, une réponse positive.

Reste le problème des prix et de leurs modalités. En cette période d'ouverture du Marché commun, les agriculteurs constatent avec amertume que, tandis que nos coûts de production sont, en moyenne, les plus élevés, les prix des céréales sont les plus bas et de très loin.

Le blé allemand est payé 5.100 francs le quintal; le blé italien, 5.400 francs; le prix du quintal sera en France, demain, de 3.800 francs si les correctifs ne sont pas appliqués en baisse. Encore s'agit-il là d'un prix fictif que la plupart des producteurs sont bien loin de toucher. Je ne prends pas à mon compte certaines réclamations démagogiques lancées il y a quelques années et qui eurent quelque retentissement dans les milieux agricoles; mais un effort substantiel doit être fait, monsieur le ministre, si nous ne voulons pas acculer à la faillite et au désespoir un nombre important d'exploitants.

D'autre part, le prix du blé français inquiète fort nos partenaires du Marché commun. Je ne pense pas que les Allemands soient prêts à sacrifier leurs petites exploitations, celles qui constituent la base de l'agriculture allemande, pour nous faire plaisir. Si nous ne relevons pas sensiblement nos prix dans les années à venir, le Marché commun, tout au moins sur le plan agricole, ne se réalisera pas.

Si un prix intérieur doit correspondre à la consommation intérieure; je sais bien qu'il faut exporter, et à perte. Certes, les prix de dumping pratiqués par les gros producteurs étrangers, lourdement chargés d'excédents, pèsent sur le marché mondial et nous concurrencent, même au sein du Marché commun. Est-ce une raison pour brader nos surplus à 1.381 francs, comme ce fut le cas en 1957?

Reste la part du producteur: cotisation de résorption et quantum, sujets de nombreuses controverses entre producteurs eux-mêmes. Il serait bon, toutefois, que, dans un souci d'honnêteté intellectuelle, on fit savoir au grand public non agricole que ces taxes sont lourdes, que, si le prix de base fictif de 1958-1959 était de 3.596 francs, le producteur moyen des régions de céréaliculture ne touchait que quelque 3.200 francs.

Faut-il maintenir le principe d'un prix différentiel suivant l'importance des livraisons, tel qu'il résulte de la progressivité de la taxe de résorption et des exonérations du hors quantum? C'est une option délicate, car l'intérêt des uns n'est pas exactement celui des autres.

Le principe même du prix différentiel est un contresens économique, car, toujours, et plus spécialement dans le cas qui nous occupe, il va à l'encontre du but recherché: freiner la production de blé, diriger certaines exploitations vers d'autres productions plus rentables. Il est parfois injuste, soit qu'il favorise au détriment de véritables céréaliculteurs des exploitants pour lesquels le blé n'est qu'une ressource très secondaire — par exemple dans le cas d'un hectare de blé et de dix hectares d'arboriculture fruitière intensive — soit qu'il s'agisse, non de producteurs, mais simplement de livreurs.

Quelques chiffres permettent d'y voir un peu clair: sur 900.000 livreurs, 600.000 livrent moins de 75 quintaux — parmi ces derniers, 200.000 livrent 9 quintaux en moyenne, 400.000, 18 quintaux en moyenne — soit en tout 29 p. 100 de la récolte totale. Les 300.000 autres livrent le reste, soit 80 p. 100. Qu'il me soit permis d'affirmer que, rapidement, c'est avec eux, et pour eux, qu'il faut bâtir une politique céréalière réaliste. Il faut la bâtir avec les producteurs et non avec les livreurs non récalcitrants — je n'ai pu trouver le chiffre d'ensemble mais, dans l'Aube, sur 9.300 livreurs il y a 4.000 récalcitrants — la bâtir avec des producteurs qui ne sont pas toujours des gros mais, bien souvent, d'authentiques exploitants familiaux.

Savez-vous qu'il n'y a en France que 7.000 livreurs de plus de mille quintaux?

Il faut, de toutes façons, monsieur le ministre, et dès cette année puisqu'il en est encore temps, remettre en vigueur des conditions de commercialisation à la fois plus simples et plus justes.

La cotisation de résorption doit être supprimée. Le quantum, rendu progressif, peut avantageusement le remplacer à lui seul.

Ce quantum serait établi au niveau du tonnage représentant la couverture des besoins français et de la traucie d'exportation actuellement financée par l'Etat, soit 66 millions à 68 millions de quintaux payés au prix plein.

Provisoirement, en attendant la reconversion indispensable et l'équipement de certaines exploitations, le hors-quantum serait progressif en quatre tranches.

Voici, par exemple, ce que pourrait être le barème proposé dans l'hypothèse d'une collecte de 80 millions de quintaux et d'un quantum de 66 millions de quintaux :

Une première tranche, de 0 à 50 quintaux, bénéficierait du demi taux de prélèvement, soit de 8 à 9 p. 100 ;

Une deuxième tranche, de 50 à 200 quintaux, à laquelle on appliquerait le coefficient simple de prélèvement, donnerait un hors-quantum de 16 à 18 p. 100 ;

Une troisième tranche, de 200 à 600 quintaux, au coefficient 1,5, aboutirait à un hors-quantum de 24 p. 100 à 27 p. 100.

Enfin, au-dessus de 600 quintaux, coefficient 2, soit de 32 pour 100 à 36 p. 100 de prélèvement hors-quantum.

Le tarif réduit, de zéro à 50 quintaux, ne serait appliqué qu'aux véritables producteurs.

Un droit de reprise en blé dénaturé serait enfin étendu à la part hors-quantum correspondant à un maximum de 600 quintaux livrés.

Cela avantagerait les petits livreurs et, de plus, libérerait une quantité appréciable d'orge, cette céréale secondaire étant plus facile à exporter sur le marché européen que le blé.

De telles dispositions n'excluent pas, bien loin de là, un effort supplémentaire en faveur des régions de polyculture familiale : enseignement et vulgarisation, crédits d'équipement. La loi de programme en prévoit un, mais ce n'est qu'une goutte d'eau en face des besoins.

Politique réaliste des prix, effort d'équipement en faveur des régions sous-développées, tels sont, monsieur le ministre, les impératifs qui conditionnent le relèvement de notre agriculture. N'y pas répondre, ce serait alors l'exode rural intensifié, la production agricole en baisse contre tous nos espoirs. Nous risquerions d'y perdre une de nos plus belles chances à l'entrée dans le Marché commun puisque nous possédons 50 pour 100 des terres de la Communauté. Nous risquerions d'y perdre surtout l'équilibre démographique de notre pays avec des campagnes vides et des cités tentaculaires.

Je sais que certains considèrent cette évolution comme une conséquence normale du progrès technique. Pour ma part, je m'y refuse, car elle est contraire à l'équilibre économique, social et, pour tout dire, humain de notre pays. *(Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Bonnet. *(Applaudissements sur certains bancs au centre.)*

M. Georges Bonnet. Mes chers collègues, je voudrais m'associer tout d'abord aux propos qu'un certain nombre de nos collègues ont adressés à M. le ministre de l'Agriculture.

Nous connaissons sa compétence et son dévouement, nous connaissons aussi la difficulté de sa tâche et nous désirons, en lui apportant nos critiques, l'aider dans cette tâche et collaborer avec lui.

Nous pensons que le nombre, la convergence et la force même des observations critiques qui lui ont été apportées l'aideront à persuader ses collègues du Gouvernement, et M. le ministre des finances en particulier, de lui accorder les crédits nécessaires pour mener à bien l'œuvre qu'il a entreprise.

Si, en particulier, beaucoup d'entre nous et moi-même avons tenu aujourd'hui à monter à cette tribune, c'est parce que nous avons la conviction que, dans beaucoup de milieux, notamment à Paris, on méconnaît parfois l'extrême gravité de la crise qui s'étend sur toute la campagne française. *(Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)*

Et maintenant, mes chers collègues, je voudrais résumer en élevant un peu ce débat les critiques essentielles qui ont été formulées dans cette discussion.

De quoi nous plaignons-nous ?

Tout d'abord de l'insuffisance du projet qui nous a été soumis, insuffisance qui se manifeste par deux chiffres : 1.300 milliards quand il s'agit des crédits pour l'équipement économique général du pays, 74 milliards quand il s'agit de l'agriculture et encore, comme l'a démontré excellemment M. Boscary-Monservin, sur ces 74 milliards, une trentaine au moins auraient-ils pu être affectés à d'autres chapitres du budget.

En second lieu, nous regrettons que, dans cette loi de programme qui aura dans le pays une certaine publicité, ne figurent pas les ruraliques qui intéressent particulièrement les agriculteurs : adductions d'eau, électrification des campagnes, habitat rural, voirie rurale.

Je m'élève aussi contre certaines indications qui ont été données sur les investissements agricoles et je l'ai dit récem-

ment à M. le ministre des finances et des affaires économiques. On avance que, cette année, les crédits affectés aux investissements sont beaucoup plus élevés que l'an dernier.

Il faut d'abord observer que, même en considérant l'ensemble, les hausses de prix consécutives à la dévaluation et aux mesures économiques prises par le Gouvernement annihilent, en quelque sorte, l'augmentation des crédits.

En outre, les articles 105 et 107 de la loi de finances, en modifiant les conditions du financement — notamment en supprimant les programmes conditionnels — ont eu pour conséquence de réduire les crédits affectés, en particulier, aux adductions d'eau. An total, comme l'a remarqué, d'ailleurs, M. le rapporteur général du budget du Sénat — en accord, j'en suis sûr, avec M. le rapporteur général du budget de l'Assemblée nationale — le programme des travaux d'adduction d'eau en 1959 — je le cite — « sera inférieur au total des programmes conditionnels et inconditionnels lancés en 1958 ».

M. Félix Kir. Cela justifie une rectification.

M. le président. Monsieur le chanoine, vous n'avez pas la parole.

M. Félix Kir. Je la prends parce qu'on ne me la donne pas ! *(Rires.)*

M. Georges Bonnet. J'ai constaté, en particulier dans mon département — je suis sûr que M. le chanoine Kir l'a également constaté dans la Côte-d'Or...

M. Félix Kir. C'est pour cela que je me suis permis de vous interrompre, mon cher collègue.

M. Georges Bonnet. ... et je le remercie de son approbation et de sa confirmation... *(Rires.)*

M. Raymond Boladé. C'est une parfaite communion d'idées !

M. Georges Bonnet. ... j'ai constaté dans mon département, dis-je, que les crédits affectés aux adductions d'eau sont inférieurs de 7 p. 100 à ceux de 1958 et que les crédits relatifs à l'électrification des campagnes sont inférieurs de 14 p. 100.

Il est donc certain que, cette année, nous ne pourrions pas réaliser autant de travaux d'adduction d'eau et d'électrification dans les campagnes que l'an dernier.

C'est pourquoi, pour les adductions d'eau, nous souhaitons que l'on revienne au programme conditionnel.

M. Félix Kir. Très bien !

M. Georges Bonnet. Nous regrettons, en troisième lieu, la disparité continue entre les prix agricoles et les prix industriels qui avait amené les agriculteurs à demander des indexations.

Ils se sont plaints de cette suppression des indexations et en leur a répondu : Vous n'avez pas à vous plaindre puisque vous aurez désormais une monnaie stable et que, par conséquent, l'indexation devient inutile.

Malheureusement, les agriculteurs ont constaté qu'en huit mois, du mois d'août 1958 au mois d'avril 1959, les prix agricoles ont baissé de l'indice 151 à l'indice 132, tandis que les prix industriels s'élevaient de l'indice 166 à l'indice 171 et que, comme l'a très justement remarqué notre collègue Briot, l'indice général des prix est resté stable. Mais pourquoi ? Parce que ce sont les agriculteurs qui en ont fait les frais. Et cela leur a été d'autant plus sensible que, dans cette période, d'après les calculs de la Fédération des exploitants agricoles, leurs charges se sont accrues de 9 p. 100.

Nous regrettons enfin la diminution des subventions pour l'équipement agricole et la suppression de l'aide accordée par le fonds routier aux départements et aux communes qui auront cette année à assumer la charge de l'équipement et de l'entretien de leurs chemins.

Ces observations étant faites, nous voudrions maintenant insister sur deux points qui nous paraissent essentiels.

Tout d'abord, nous avons lu, dans le rapport des experts les plus réputés, que nous étions arrivés à l'extrême limite de la fiscalité. M. le ministre des finances nous a déclaré que, désormais, après les dernières augmentations d'impôts, il ne pouvait plus être question d'imposer de nouvelles charges.

Nous nous réjouissons de cette déclaration, d'autant mieux qu'elle correspond à la réalité. Le contribuable français détenait ce record peu enviable d'être le contribuable le plus imposé du monde à proportion de ses ressources.

L'intention du Gouvernement de ne pas augmenter la fiscalité est donc excellente, mais à condition que l'on ne rejette pas sur les départements et les communes des dépenses qui jusque là incombent à l'Etat. *(Applaudissements sur certains bancs au centre.)*

Que feront, en effet, ces départements et ces communes pour suivre aux dépenses auxquelles ils ne peuvent se dérober ? Les Assemblées devront voter des centimes additionnels et ces derniers pèsent tout particulièrement sur les terres et les mal-

sons, par conséquent spécialement sur les agriculteurs, ce qui augmente encore leurs difficultés, si l'on veut bien considérer, par ailleurs, leurs charges sociales.

Une deuxième question se pose ensuite d'une manière particulière à notre esprit. On en a déjà parlé, mais elle est capitale, c'est celle de la petite propriété familiale agricole et de l'exode rural.

On nous a cité l'avis de certains experts selon lesquels l'exploitation familiale agricole est condamnée, ajoutant qu'il faut nous y résigner et accepter la transplantation vers les villes de deux millions d'agriculteurs.

Ce serait pour la structure politique de la France un véritable catastrophe. Nous croyons d'ailleurs que la vérité n'est pas là et que la petite propriété familiale peut parfaitement subsister à condition que les agriculteurs sachent se moderniser, s'associer, s'adapter et qu'ils soient aidés par un Etat éclairvoyant et conscient de ses responsabilités. (Applaudissements sur certains bancs au centre et à droite.)

Les mesures à prendre sont d'autant plus urgentes que l'exode rural affecte, dans une partie de la France, en particulier dans tout le Sud-Ouest, et notamment dans le département de la Dordogne que j'ai l'honneur de représenter, un rythme vertigineux et dramatique. Nous avons, en effet, perdu en cinquante ans près du tiers de notre population. Cette constatation ne s'applique d'ailleurs pas seulement au département de la Dordogne mais à une quinzaine ou une vingtaine d'autres départements dans le Sud-Ouest, et le mouvement s'est accentué au cours de ces dernières années.

La crise économique que nous traversons est d'une extrême gravité. Les industriels congédient leurs ouvriers faute de travail. Les commerçants et les artisans ont beaucoup de peine à payer leurs impôts et leurs charges sociales, qui ne cessent d'augmenter, et les agriculteurs, accablés de charges de toutes sortes, abandonnent leurs terres dont les produits ne leur permettent plus de vivre. Même les viticulteurs de nos régions, qui ont subi trois années de gelées successives, ont beaucoup de peine à poursuivre leur exploitation.

La mise en place du Marché commun risque encore d'accroître chez nous l'évolution de cette situation, qui est vraiment dramatique. Partout nos villages se vident, partout les maisons sont abandonnées. Il nous faut lutter de toutes nos forces contre cet exode rural, qui précipite les gens vers les villes où ils ne trouvent même pas de logement.

Je me suis adressé à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques pour lui demander si nos départements — en particulier le mien — pourraient être classés parmi les zones critiques de conversion susceptibles de bénéficier de l'aide de l'Etat. On m'a répondu que cette faveur ne pouvait être accordée qu'à des départements où régnait un chômage total ou partiel. Voilà qui est bien, mais tel ne saurait être le cas de nos départements agricoles. En effet, lorsque les paysans ne trouvent plus de travail, ils ne s'inscrivent pas à la caisse de chômage, mais partent vers la ville et quittent leurs foyers dans l'espoir d'une meilleure fortune. (Applaudissements sur certains bancs au centre.)

Depuis quinze ans, nous demandons également que des industries s'installent chez nous. Ne se plaint-on pas de la concentration des industries autour de certaines grandes villes ? Aucune entreprise n'a répondu à notre appel. Par contre, toutes celles qui étaient dans la région depuis de longues années ont fermé leurs portes.

Nous nous demandons, avec angoisse, si l'Etat va assister, inerte et impuissant, à cette situation.

Dans nos départements — je parle non seulement en mon nom, mais en celui de mes collègues représentant le Centre et le Sud-Ouest — nous avons des ressources naturelles qui ne sont pas négligeables. La main-d'œuvre est excellente. Le maintien à la terre n'est donc pas seulement souhaitable, il est possible.

Tout le monde reconnaît que la France ne devrait plus acheter aucun produit agricole à l'étranger. (Applaudissements.) Tout le monde reconnaît que la France devrait vendre beaucoup plus à l'étranger et, en particulier, pour le Marché commun, c'est sur les exportations de l'agriculture française que nous comptons.

Arrêt de nos importations, développement de nos exportations agricoles. Comment peut-on réaliser un pareil programme en acceptant d'un cœur léger que se poursuivent la désertion des campagnes et l'effondrement d'une importante région de la France ?

Voilà la question qui nous est posée à tous.

En ce qui concerne l'exode rural, le rapport développé par M. Trémolet de Villers et le discours si remarquable que nous avons eu le plaisir d'entendre mardi soir nous apportent les apaisements que nous souhaitions et nous espérons que M. le ministre de l'agriculture voudra bien les confirmer.

M. Trémolet de Villers a parlé clairement de ces deux millions d'agriculteurs qu'on doit transplanter dans d'autres régions. Je le cite :

« La France peut-elle et doit-elle envisager de transplanter deux millions de terriens, au nom de la productivité et de la transformation de la structure française ? »

Il a conclu : « Non. Cette transplantation serait rurale et elle provoquerait une rupture d'équilibre. »

Nous aussi, mesdames, messieurs, nous répondons non. En effet, nous avons en France des régions agricoles sous-développées. L'expression est à la mode. On entend beaucoup parler des régions sous-développées. On dit même qu'on va s'occuper des régions sous-développées de l'étranger. Mais n'oublions pas qu'il y en a chez nous et que nos efforts pourraient s'y porter d'une manière plus heureuse, plus rapide et par priorité.

M. Félix Kir. C'est très vrai.

M. Georges Bonnet. Ces régions sous-développées demandent qu'on les aide. Leurs habitants constatent que chaque jour il y a des plans nouveaux, comportant de la part de l'Etat des sacrifices importants, au profit de nos territoires d'outre-mer. Ils s'en réjouissent, mais ils demandent qu'on ne les oublie pas, car ils peuvent prétendre qu'on n'a jamais fait appel en vain à leur patriotisme, aussi bien pour souscrire aux emprunts que pour envoyer leurs fils défendre la France à ses frontières ou, aujourd'hui, combattre en Algérie. (Applaudissements.)

Je conclus, mes chers collègues. Durant ce débat, on a répété que l'agriculture doit être notre première industrie nationale. C'est vrai. Mais, dans ce cas, il n'y a pas trop d'agriculteurs. Gardons précieusement à la terre ceux qui y sont. Encore faut-il, pour y réussir, donner à ces agriculteurs les moyens d'action qui leur sont nécessaires. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Rousselot. (Applaudissements.)

M. René Rousselot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qui a été excellemment dit depuis deux jours à cette tribune par la plupart des orateurs qui m'ont précédé, concluant tous à l'insuffisance de crédits. Je suis d'accord avec eux. Je m'attaquerai seulement à exposer rapidement le malaise réel existant dans nos campagnes.

J'ai toujours considéré que l'agriculture française était l'activité nationale de base et que c'était à partir d'elle que devaient s'harmoniser les autres activités nationales. Hélas ! cette harmonie est rompue depuis de nombreuses années. La différence de coefficient entre les prix des produits agricoles et les prix des produits industriels s'accroît d'année en année et met l'agriculture dans une situation d'infériorité.

Nous subissons l'influence directe du caprice de la nature, avec le gel, la grêle, la pluie ou la sécheresse. Ces dernières années, les paysans étaient désolés de voir pourrir leur moisson ; une année d'abondance n'est pas non plus toujours encourageante.

J'ai sous les yeux une tête d'article de l'Est républicain du 26 mai dernier, qui en dit long à ce sujet. La voici : « Les pouvoirs publics optimistes — Une baisse des prix alimentaires prévue en raison de l'abondance des récoltes ».

En somme, les paysans sont perdants à tous les coups, en toutes circonstances. Telles sont les raisons légitimes de leur inquiétude et de leur découragement.

Il faut, de toute urgence, leur redonner confiance, non seulement par des paroles, mais par des réalités.

On prétend que les paysans ne payent pas d'impôt, alors que ce sont eux qui ont supporté le plus lourd tribut au redressement financier dont a fait état M. le président Pinay, mardi, devant l'Assemblée nationale. Leur trésorerie est à plat. Les prix indicatifs, bien que très modestes, ne sont pas toujours atteints. La distribution est trop lourde dans notre pays. Les paysans ne sont pas récompensés de leur peine. Les heures supplémentaires qu'ils accomplissent journalièrement ne leur sont jamais rétribuées. Ils ne peuvent pas les incorporer dans le prix de leur produits.

Les paysans ne trouvent plus la main-d'œuvre qui leur viendrait pour les aider dans leur tâche. Ce sont nos femmes, jeunes ou vieilles, piliers de nos exploitations, qui ont le rôle le plus ingrat. Je tiens à leur rendre publiquement, du haut de cette tribune, l'hommage qu'elles méritent. Elles ne connaissent ni loisirs, ni vacances, toujours rivées à l'exploitation, notamment les dimanches et jours de fête. Sans elles, il n'y a pas d'exploitation agricole viable. J'ai vu, il y a peu de jours — c'était un dimanche, en fin de journée — une jeune femme, le visage ruisselant de sueur, occupée à traire ses vaches, alors que quelques jours après, elle devait entrer à la maternité. Ce n'est certes pas un cas unique.

Ne donnent-elles pas là, nos braves paysannes, la preuve de leur courage et un bel exemple d'abnégation au pays ? Mais elles ne sont pas de fer.

Il faut absolument qu'une véritable politique agricole soit enfin définie. Il n'est pas normal qu'en l'an 1959 nous en soyons encore là.

Un autre point que je tiens à signaler, c'est la disparition progressive de la propriété des mains des exploitants agricoles. Je m'explique. Par exemple, dans une famille de trois, quatre enfants ou plus, lorsque pour ceux-ci l'heure est venue de fonder un foyer, c'est la dislocation normale de la famille. En général, il reste un enfant pour reprendre l'exploitation paternelle. Bien entendu, il doit payer à chacun de ses frères et sœurs la part qui leur revient, échelonnée sur un temps plus ou moins long. Mais, hélas, souvent, trop souvent, peu de temps après, c'est la discorde qui survient, et celui ou celle qui a fait la reprise se décourage. Le patrimoine familial est alors mis aux enchères. C'est là qu'il disparaît des mains des paysans pour être acquis, dans la plupart des cas, par des personnes étrangères à la profession.

— C'est temps de faire cesser cet état de choses. Je pense — c'est une idée personnelle — qu'il faudrait instituer une carte professionnelle agricole, laquelle donnerait à ses titulaires, et à eux seuls, le droit d'acquiescer des biens pour les exploiter eux-mêmes.

Voilà tout ce qu'il faut réaliser. Les paysans français ne peuvent rester plus longtemps dans l'inquiétude et dans la crainte. Il faut leur apporter la sécurité des prix, qui est la sécurité du lendemain, en même temps qu'un régime de protection sociale qui, pour être valable, doit avoir un caractère obligatoire, les protégeant contre les risques essentiels: longue maladie, opération chirurgicale, maternité. Pour ma part, je voudrais que ce régime social soit confié aux mutuelles agricoles qui ont fait leurs preuves de bonne gestion.

Tel est en gros le drame paysan.

Monsieur le ministre de l'agriculture, celui qui vous parle est un paysan authentique qui exploite avec sa famille une ferme sur laquelle il est né et à laquelle sa famille est attachée depuis plus de quatre siècles. Comme tous les paysans, j'ai connu de grandes difficultés. Je suis, en quelque sorte, passé par la petite porte. Je ne pensais jamais faire de la politique, ce sont les paysans mousiens et d'autres encore qui, pour la seconde fois, m'ont envoyé siéger sur ces bancs. Je vous ai franchement exprimé leurs sentiments, en prétendant vous avoir dit toute la vérité.

Vous avez fait, monsieur le ministre de l'agriculture, mardi, lors de votre premier contact, une heureuse impression sur l'Assemblée nationale. Votre tâche sera lourde. Nous sommes disposés à vous aider. Les familles paysannes ne demandent pas de privilège, mais la récompense bien légitime de leurs efforts et les mêmes conditions que celles qui sont accordées à d'autres activités, en somme, d'être considérés comme des Français à part entière. Elles sont l'infanterie de la nation. Si vous parvenez à mériter leur confiance, elles ne vous ménageront pas la leur, elles seroient toutes derrière vous.

Elles ont, en grande majorité, apporté leur suffrage à la V^e République. Il faut que son premier gouvernement soit à la hauteur de leur mérite. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour y aider.

Nous sommes arrivés à l'heure des décisions. C'est d'elles que dépendent le sort de l'agriculture menacée et aussi le redressement national du pays. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Godefroy. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Pierre Godefroy. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je crois qu'il n'y a pas de politique agricole possible sans quelques notions de bon sens, sans une monnaie solide, sans un Gouvernement qui ait du temps devant lui.

L'œuvre de redressement actuel serait mal conçue si l'on ne faisait pas à l'agriculture ce qu'elle a juste part. C'est donc un devoir pour nous tous, mes chers collègues, de travailler à accroître le niveau de vie des paysans et, en particulier, celui des classes les moins favorisées, les petites gens.

C'est, d'autre part, un devoir national de promouvoir une agriculture économiquement forte, susceptible de rapporter, grâce à des exportations possibles immédiatement, ces devises si précieuses pour notre relèvement financier et pour l'expansion de notre économie.

L'agriculture intéresse ou devrait intéresser beaucoup de monde, ceux qui travaillent à la terre mais aussi ceux qui mangent — et ils sont nombreux, ceux-là !

Par là même, une politique agricole doit tenir compte des grands courants économiques et sociaux d'une époque et, bien entendu, des possibilités de la technique.

On peut débattre longtemps des moyens. Ils sont nombreux, variés, ils touchent à tous les aspects de la société moderne.

Je me bornerai, monsieur le ministre, à attirer votre attention sur deux points: d'abord, le marché de la viande; ensuite, les problèmes de l'élevage.

On disait autrefois « gagner son pain », on dit à présent « défendre son bifteck ». La vieille promesse démagogique: « plus de beurre que de pain » aurait même été tenue, si l'on se fiait à la statistique pure. Le lait et la viande représentent, à eux seuls, environ 60 p. 100 de la production agricole totale. C'est un phénomène classique des sociétés évoluées et prospères, c'est le résultat de l'expansion économique et des conquêtes sociales.

Là, je me permets d'ouvrir une parenthèse. Tout progrès social, toute augmentation du pouvoir d'achat des masses se traduit par un appel sur les marchés agricoles, en particulier pour les produits animaux, les fruits et les légumes. La proposition inverse est vraie: quand la campagne « végétale », si l'on peut dire, les usines réduisent les heures de travail, la ferme et l'usine sont solidaires.

Par son sol, par son climat, la France est admirablement placée pour produire de la viande. Le troisième plan y incite nos cultivateurs, d'autant plus que les pays européens et les pays du Marché commun sont déficitaires dans ce secteur.

Les producteurs ont répondu à l'appel des divers gouvernements. Malheureusement, à l'heure actuelle, nos débouchés sont quasi inexistant. Officiellement, c'est le marché commun. Cependant, tels pays comme l'Allemagne et la Belgique refusent nos viandes sous prétexte de fièvre aphteuse. Le rattachement de la Sarre va nous priver à la fin de l'année de notre débouché le plus important pour les avants de bœufs et les gras de porcs. La Hollande n'accepte que des livraisons d'abattoirs agréés par elle. L'Italie se réfugie derrière le bouclier des prix minima.

La sécheresse qui s'annonce risque de provoquer un minis d'aout un afflux massif d'animaux de boucherie sur les marchés. Les paysans n'ont pas encore oublié l'effondrement des cours sur le marché de la Villette en 1953. Faute de débouchés à l'étranger, l'engorgement du marché dépasserait les capacités d'intervention de la S. I. B. E. V. et porterait un rude coup à la politique d'expansion qui est justifiée à terme.

Nous attendons de vous, monsieur le ministre, que vous preniez les mesures qui s'imposent.

J'aborde maintenant le deuxième point de mon exposé, celui traitant de l'élevage qui, selon Olivier de Serres, est la source de vraie richesse.

Il y a quelque temps, j'entendais M. Lemaire, président de la commission de la production et des échanges, déplorer la faible production de machines-outils en France. On remédie actuellement à cette déficience qui nous coûte cher en dollars.

Le problème de l'agriculture est un peu le même.

La machine-outil du paysan, c'est la vache. Elle transforme de l'énergie fourragère en lait, voire en viande. Ou bien elle produit 2.500 litres de lait par an, et le paysan, quelle que soit la politique agricole, est pauvre. Ou bien elle produit 4.000 litres de lait par an, et le paysan n'est plus alors le paria vis-à-vis de la civilisation industrielle: il devient compétitif, sa production est vouée à l'exportation, et cela dans le cadre de l'exploitation familiale que nous voulons sauver et qui trouve là sa justification économique.

L'insémination artificielle a permis de grands progrès, mais c'est seulement un aspect d'un problème d'ensemble.

Tant que nous n'aurons pas élargi les bases du contrôle laitier jusqu'à 30 et même jusqu'à 50 p. 100 du cheptel, nous ne serons vraiment pas concurrentiels, face aux économies agricoles de premier ordre.

Je regrette également que la lutte contre les maladies du bétail ne soit dotée que de crédits dérisoires.

No s'agit-il pas de préserver, d'allonger la durée utile de ces machines-outils si difficiles à créer qui devraient faire la fortune des paysans et, partant, celle de leur pays ?

Je me suis laissé dire que la vache laitière vivait sept ans en moyenne. Un simple allongement de cette moyenne de vie, quel bond en avant pour la productivité !

Je vous signalerai enfin, monsieur le ministre, les graves dangers qui menacent les zones de sélection, autrement dit les berceaux de races — je parle évidemment des races laitières.

Du fait de la réglementation actuelle, les berceaux de races ne peuvent utiliser l'insémination. Dans ces régions, tout le monde ne profite pas, tant s'en faut, de la vente d'animaux sélectionnés.

On pourrait-on pas, en contrepartie, les faire bénéficier d'un régime spécial, en vue d'élargir les bases de la sélection et d'assurer la promotion du petit élevage qui a toujours été le meilleur pourvoyeur en femelles de haute qualité ? Cela supposerait un programme d'action dans ces zones, pour ce qui concerne le contrôle laitier, la lutte contre les épizooties, la vulgarisation, les syndicats d'élevage.

On peut penser que, représentant la presqu'île du Cotentin — voisine des îles de Jersey et de Guernesey — je défends le berceau de la race normande. C'est exact. J'ai conscience cependant, mes chers collègues, de répondre à l'intérêt général.

Ces bereaux de races, ce sont les Renault, les Citroën, et même les Simca de la production animale. Ils lancent leurs lignées d'animaux dans tous les départements et, sans eux, nous serions tributaires de l'étranger. Voilà le fer de lance de l'agriculture française. Voilà sa chance de s'imposer au premier plan, parmi les productions en expansion.

Je finirai en rappelant que, selon des experts éminents, le zoi de la France métropolitaine peut, en poussant la production au maximum, nourrir quatre-vingt millions d'hommes. Cela la situe à la hauteur de notre Histoire. L'éternel obstacle, entre les deux guerres, pour l'agriculture française, a été la stagnation de notre démographie.

Notre production agricole aurait permis une nation de quatre-vingts millions d'habitants. Chaque fois que, stimulé par l'Etat, le paysan produisait trop, il était encloué par la mauvaise, par un effondrement au-dessous des prix de revient.

On s'est donc réfugié derrière une sorte de ligne Maginot du protectionnisme, alors qu'il aurait fallu sortir de nos murs et livrer la bataille, faire la percée des exportations.

Monsieur le ministre, au moment où vous prenez de si lourdes responsabilités, je tiens à vous assurer que nous vous faisons confiance, et que nous mettons tous nos espoirs dans la réussite de vos projets d'expansion sur les marchés extérieurs.

J'ajouterais un mot. Quand on parle de l'immense faim de l'Algérie, du dénuement des jeunes nations de la Communauté, quand le général de Gaulle nous convie à aider les pays sous-développés, songeons que la France peut offrir mieux que des paroles ou des promesses, mais le bon vrai blé de Beauce ou de Brie, le lait de Normandie et tant d'autres produits de notre terre de France, terre généreuse. Métropole, au sens où l'entendait Sully, c'est-à-dire mère qui allaite et nourrit les désertés.

Trouver des débouchés, c'est trouver des bouches à nourrir. Il n'est rien que pas de par le monde en cette deuxième moitié du xx^e siècle.

Ne pourrait-on pas allier le sens de l'humain et l'esprit pratique en mettant sur pied un plan d'aide, une sorte de plan Marshall agricole, en faveur des peuples sous-alimentés ? On utiliserait ainsi les surplus d'une agriculture qui, du même coup, poursuivrait son expansion dans la sécurité.

Nous ne nous imposons à nos partenaires européens que si nous pratiquons en agriculture comme dans les autres branches d'activité les disciplines nécessaires d'un pays moderne.

Ayons le sens de la méthode pour produire, de l'organisation pour vendre. Ayons à tous les stades une politique sévère de la qualité. Ne perdons surtout pas de vue que seule la continuité dans l'effort paye. Ainsi, de désertée, toujours sur la défensive, l'agriculture deviendra conquérante, mais au sens d'Israël, avec le fer de l'épée transformé en soc de charrue. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Godonèche. (Applaudissements à droite.)

M. Paul Godonèche. Mes chers collègues, tout a été dit et l'on vient trop tard pour se permettre d'abuser encore de la patience de l'Assemblée. L'apport le plus apprécié que je puisse faire à cette tribune sera sans doute celui d'une certaine brièveté.

Nous avons entendu dans ce débat bien des voix éloquentes, des exposés extrêmement pertinents. J'ai écouté notamment avec beaucoup d'intérêt un ministre de l'agriculture nouveau nous proposer, à défaut de crédits substantiels, des idées nouvelles en matière agricole. J'ai admiré son talent, sa connaissance des problèmes, sa volonté d'efficacité. J'ai aussi écouté avec attention l'exposé de ses conceptions personnelles sur l'industrialisation de l'agriculture qui sera, a-t-il déclaré, « le grand fait sociologique du 20^e siècle ».

Il voit certainement dans cette révolution encore en puissance la possibilité, pour l'agriculture, de survivre et de connaître des développements nouveaux. Je lui dis tout de suite mon accord sur la nécessité absolue et sur l'urgence de poursuivre l'agriculture des techniques, de toutes les techniques et des techniques appropriées, qui lui sont indispensables.

Mais un danger doit être évité. La technique, à notre sens, doit être mise au service de l'homme et non pas l'homme asservi à la technique, ce qui constituerait très exactement cette maladie qui semble connaître aujourd'hui un caractère épidémique, la technocratie.

Mettre la machine et les plans au service de l'homme et non pas étouffer l'épanouissement humain sous un planisme utopique ou un machinisme inadapté, tel devrait être notre souci constant et cela paraît un impératif encore plus catégorique dans un pays comme le nôtre dont la structure est basée, ou fa assez souligné, sur l'exploitation familiale rurale.

L'idée semble s'ancre dans certains esprits qu'une forme familiale de l'agriculture serait une survivance du passé, qu'il

n'est pas question d'abolir d'un trait de plume, bien sûr, mais qui est condamnée, par une évolution inéluctable, à poursuivre son déclin et à disparaître.

Contre cette conception je voudrais attester ici, en apportant le témoignage de trente-quatre années de vie de médecin de campagne au milieu des paysans d'une région rudo et désertée, la vitalité profonde de la France rurale. Elle peut et elle doit rester un élément capital de la vie nationale et aussi un facteur d'indispensable équilibre, à une condition absolue, c'est qu'on ne lui refuse plus les moyens sociaux, culturels, techniques, financiers qui lui font si cruellement et si injustement défaut et qui seuls lui permettront de connaître un nouvel essor.

Il n'est pas question d'accumuler ici des doléances, mais de constater un fait non douteux. La plupart des exploitants de nombreuses régions se trouvent dans la plus cruelle et la plus inadmissible alternative : ou bien, s'ils veulent se moderniser, s'endetter très vite au-delà de leurs possibilités ; ou bien continuer à végéter avec des modes de vie surannés que les autres classes sociales ont rejetés depuis longtemps.

Est-ce leurs structures, est-ce eux-mêmes qui sont responsables d'une telle situation ? Certainement pas. On a déjà dénoncé ici la pesée constante que subissent les prix agricoles et la disparité consécutive entre ces prix et ceux des autres secteurs. C'est, nous le savons, une politique qui n'est pas nouvelle et dont on a abusé sous tous les régimes.

Quelle que soit notre opinion sur cette politique — et je crois, pour ma part, qu'elle n'est nullement un remède à la vie chère mais un simple trompe-l'œil — elle devrait au moins avoir pour corollaire une aide accrue, une aide prioritaire de l'Etat à l'agriculture pour lui permettre de subsister, de faire vivre le reste de la nation et d'améliorer, par ses exportations, notre balance commerciale.

Néanmoins tous les orateurs précédents, je crois, ont déjà constaté l'insuffisance navante, en valeur absolue et en pourcentage, des crédits affectés à l'agriculture sous quelque rubrique que ce soit.

Les doléances du passé, en l'espèce, ont été graves. Le régime nouveau que nous avons ardemment voulu et que nous voulons plus ardemment que jamais voir réussir, même quand nous ne sommes pas d'accord sur certaines méthodes, aura-t-il à cœur d'instaurer une politique agricole nouvelle, hardie, rentable ? Nous voudrions pouvoir le constater.

Dans l'immédiat, il nous faut bien admettre cependant que la loi de finances de 1959, promulguée par ordonnance, a attribué au budget général de l'agriculture 246 milliards seulement contre 293 milliards en 1958.

Nous pouvions espérer que la loi de programme qui nous est offerte aujourd'hui permettrait de rattraper ces retards. Or, il nous faut bien constater que, pour trois années, elle n'atteint pas un montant global de 75 milliards, ce qui représente, dans l'ensemble des budgets d'équipement, un infime pourcentage.

Voilà ce que les représentants ruraux, et surtout ceux des régions sous-développées, ne sauraient accepter sans trahir la mission qu'ils ont reçue. Leur devoir est de vous dire, monsieur le ministre, quelle lourde erreur ce serait de sous-estimer plus longtemps, et de manière aussi flagrante, les besoins et aussi les possibilités de ces régions.

Bornons-nous à quelques exemples, d'abord en ce qui concerne l'enseignement agricole.

Il n'est pas contestable qu'en ce domaine la France a pris, depuis des années, un retard immense. Plus que jamais en butte à des difficultés de toute nature, demain aux prises avec la concurrence du Marché commun, les jeunes agriculteurs de France ne pourront tenir que si on leur donne enfin les moyens de bien connaître et de bien exercer leur métier ; et il est grand temps.

Je pourrais citer des régions où l'on attend, depuis bien des années, la création de foyers de progrès agricole, qui auraient un rôle fort important à jouer, dans des cantons éloignés du chef-lieu, et où un conseiller technique serait nécessaire sur place.

Grande a été leur déception quand j'ai dû, monsieur le ministre, il y a un mois à peine, leur transmettre une réponse de votre prédécesseur qui renvoyait à une date indéterminée ces réalisations tant attendues.

De jeunes paysans ont cependant parfois tenté, avec beaucoup de mérite, d'organiser eux-mêmes leur enseignement mutuel. Ils ont créé, ici et là, des centres d'études techniques agricoles, dans lesquels ils s'efforcent de confronter leurs expériences et d'améliorer leur production.

Ailleurs se sont créés des maisons familiales rurales et des centres ménagers ruraux féminins.

Mais ces initiatives, qui témoignent d'une immense bonne volonté et qui, telles quelles, rendent d'incontestables services, ne pourraient jouer pleinement leur rôle que si elles recevaient des pouvoirs publics l'aide financière, l'impulsion

et la coordination dont elles ont besoin. Pourquoi, sur ce point encore, la loi de programme semble-t-elle si timide et si insuffisante ?

Les graves insuffisances de cette loi, en ce qui concerne l'équipement, ont déjà été soulignées. Comment concevoir qu'elle ne comporte pas un sou pour un objet aussi capital que les adductions d'eau, pas un sou pour l'habitat rural, pas un sou pour la voirie rurale ?

A la cadence actuelle, dans trente ans, certains hameaux n'auront pas encore l'eau potable. Et d'ailleurs, ils n'en auront plus besoin : leurs habitants auront fini de laisser s'érouler leurs masures et ils seront allés chercher ailleurs des conditions de vie moins primitives. Est-ce cela qu'on attend ?

Tout cela est grave, à plus d'un titre. Le Gouvernement, en lançant le plan d'équipement de l'Algérie, a montré sa volonté — et comme il a eu raison ! — de donner à tous les Français de la-bas une vie plus humaine. Mais nous voyons déjà se développer une propagande insidieuse. Pourquoi, dit-on sous le manteau, ne pas penser en même temps à certaines régions sous-développées du Nord de la Méditerranée, qui, elles aussi, ont besoin de vivre ?

Comment n'être pas frappé, par exemple, de constater que le Massif Central français, région sous-développée par excellence, est complètement absent des plans d'aménagements régionaux inclus dans la loi de programme, si l'on met à part un crédit d'études insignifiant pour des réalisations ultérieures, dont rien ne permet de prévoir la date ? Autant inscrire tout de suite, au centre de la carte de France, le terme des cartes antiques : *terra incognita*, terre inexplorée pour le moment, mais à laquelle on pensera peut-être quelque jour, sans doute quand il sera bien tard.

En terminant, je signalerai deux déficiences fâcheuses dans des secteurs dont l'importance s'accroît sans cesse : la viande et le lait.

Sans doute, la loi de programme prévoit-elle des crédits pour l'aménagement de grands abattoirs régionaux, de caractère industriel. Mais elle est muette sur les besoins de même nature aux échelons plus modestes. Alors qu'on s'oriente vers la suppression des tueries particulières, la création d'abattoirs cantonaux s'impose de plus en plus. Ils réaliseraient des conditions sanitaires et économiques bien meilleures et ils faciliteraient la création de petites industries locales de salaisons et de conserveries qui aideraient ces pays à vivre. Voilà, monsieur le ministre, de la bonne industrialisation. On doit déplorer l'absence de toute provision en ce domaine.

Enfin, l'effort pour l'équipement laitier paraît vraiment bien léger, puisqu'il prévoit seulement, pour la France entière, 800 millions de prêts par an. Cependant, de nombreuses coopératives laitières cherchent aujourd'hui à s'améliorer et à s'agrandir pour répondre à des besoins croissants. Comment des crédits aussi modestes pourraient-ils le leur permettre ? Et la France risquera ainsi de perdre certains marchés, qu'un équipement convenable lui aurait ouverts.

On ne voit que trop, par de tels exemples que, quelles que soient les difficultés financières qui nous seront certainement opposées, il ne peut pas être consenti de dépenses plus valables, plus réellement et profondément rentables que celles qui procureront à la vie rurale les éléments de formation et d'équipement dont elle ne peut plus se passer. C'est une question de vie ou de mort pour notre pays.

Voilà pourquoi j'estime, monsieur le ministre, que ce serait rendre service à l'agriculture, à la nation et à vous-même que de vous retourner ce cadre trop dénudé, qui fut bien ambitieusement baptisé loi de programme. Cela vous permettrait de demander à M. le ministre des finances les éléments qui vous sont nécessaires pour y inclure un tableau moins indigne de son objet et de votre talent. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Boulin.

M. Robert Boulin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, étant donné la longueur de ce débat agricole, ma préoccupation dominante sera la brièveté. (Applaudissements.)

La loi de programme sur l'équipement agricole s'est proposée d'atteindre un certain nombre de buts : l'équipement par des investissements appropriés, le développement de l'enseignement agricole, l'aménagement des marchés nationaux, le développement d'industries agricoles.

Je voudrais très brièvement, dans un secteur qui est celui de mon arrondissement, celui du vin, reprendre un certain nombre de points.

Les problèmes viticoles, monsieur le ministre, vous le savez bien, peuvent se résumer en quatre points : fiscalité, organisation du marché, modernisation et équipement de la production, assainissement des circuits de distribution.

En ce qui concerne la fiscalité, je n'insisterai pas, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune vous ont dit que cette

fiscalité était trop lourde et je fais confiance à votre gouvernement pour la réduire.

Je voudrais, comme député d'une région de vins d'appellations contrôlées, puisque je suis député de Saint-Émilion et de Pomerol, attirer votre attention sur un fait très particulier, à savoir qu'en réalité la fiscalité pénalise la politique de qualité.

Certes, les très grandes appellations peuvent supporter cette fiscalité, mais la plupart des viticulteurs, ou ne le sait pas assez, vendent, dans la proportion de 80 p. 100 dans mon arrondissement, leur vin au même prix que les consommations courantes. Ils ne font en réalité une politique de qualité que par tradition familiale. Dans la mesure où la fiscalité les atteint, vous risquez de décourager la politique de qualité. C'est sur cet aspect nouveau que je voulais attirer respectueusement votre attention.

M. Giscard d'Estaing a annoncé tout récemment la suppression progressive des impôts sur les produits alimentaires. Doit-on l'interpréter dans ce sens ? Je ne vous demande pas, monsieur le ministre, de me répondre, je me borne à vous poser la question.

En ce qui concerne l'organisation du marché, tout le monde était d'accord pour reconnaître que cette organisation était urgente.

En effet, la politique pratiquée jusque-là en cette matière coûtait fort cher à l'Etat. La distillation, les importations massives de vin, les prix en accordéon, désastreux pour les viticulteurs, vous ont amené à prendre le décret du 16 mai 1959. Je vous dis en toute objectivité que ce décret m'apparaît être une très bonne chose et que, comme vous l'ont indiqué les précédents orateurs, il y a là un pas certain vers l'organisation du marché.

Mais un certain nombre de moyens de stockage sont indispensables et je vois que la loi de programme a prévu à cet effet 650 millions de prêts en trois ans, sur un ensemble de travaux de 1.300 millions de francs.

Le troisième point est la modernisation et l'équipement de la production agricole. Ce point essentiel se résume en un mot, celui de la rentabilité, qui doit être la règle essentielle de l'agriculture.

Pour atteindre la rentabilité il importe que les agriculteurs s'orientent vers des méthodes nouvelles de production et d'équipement modernes qui amélioreront la productivité sans nuire à la qualité.

L'empirisme dans l'orientation de la production est une notion dépassée au XX^e siècle ; il faut la relayer par une organisation méthodique. En effet, au XX^e siècle, on connaît à l'avance les secteurs privilégiés, on sollicite les besoins par la publicité, forme nouvelle de la notion de l'offre et de la demande aujourd'hui périmée. D'où la nécessité de conseiller, d'orienter les agriculteurs et de les former dans des écoles d'agriculture.

C'est en cela, je pense, que vous avez prononcé les mots de « civilisation rurale ». Il m'apparaît, en effet, que c'est, dans le cadre de cette promotion sociale de l'agriculteur, que l'agriculture doit trouver cette notion de rentabilité, de modernisation et d'équipement.

Enfin, dernier point, l'assainissement des circuits de distribution sur lequel je me permettrai d'insister, monsieur le ministre, car il m'apparaît particulièrement important.

Le vin est trop bon marché à la propriété, il est souvent trop cher au stade de la distribution. Par conséquent, il faut alléger les circuits des intermédiaires et resserrer les circuits de vente. Il convient aussi de veiller dans ce sens-là à la qualité.

Qualité à la production. Dans ma région, on propose une dégustation par des labels de contrôle, ce qui me paraît excellent dans la perspective du marché commun.

Qualité à la distribution. Certains négociants en vin honorent le commerce français. D'autres en sont des ambassadeurs désastreux. A mon avis, la condition de la réussite du marché commun est l'unification de la législation sur le vin dans le cadre du marché commun. Mon éminent collègue M. le professeur Portmann, intervenant hier au Sénat, faisait allusion au Château Margaux fabriqué à Hambourg et portant une étiquette digne des humoristes, recommandant aux consommateurs de se méfier des imitations françaises.

Enfin, il me semble absolument indispensable de réprimer impitoyablement la fraude.

Mon dernier mot sera consacré à la propagande active dénoncée par de nombreux orateurs. Je sais que le Gouvernement a mis une sourdine à cette propagande qui m'apparaît désastreuse. Nous sommes pour l'usage et contre l'abus ; nous sommes pour la mesure et la raison dans le pays de Descartes, contre l'excès, et nous pensons que pour apprécier les bonnes choses, il convient d'en user modérément.

Je me permets en terminant de vous proposer de faire méditer par vos services la réflexion suivante: depuis le temps que l'on en boit dans les églises, si le vin faisait mal, cela se saurait ! (Rires et applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Dorey.

M. Henri Dorey. Monsieur le président, je serai bref. (Applaudissements.)

Dans ce débat où tous les orateurs ont invité le Gouvernement à définir sa politique agricole et à prendre des mesures tendant à harmoniser les activités agricoles, industrielles et commerciales, vous me permettez, pendant quelques courts instants, de souligner à l'attention du Gouvernement l'importante question de la sécurité sociale des exploitants agricoles et de leurs familles.

A la faveur de l'article additionnel que mes collègues Briot, Boudet, Raymond-Clergue et moi-même soumettons à l'appréciation de l'Assemblée, nous demandons au Gouvernement de déposer, avant le 1^{er} novembre prochain, un projet de loi portant organisation du régime d'assurance « longue maladie » et « risques chirurgicaux » pour les exploitants agricoles.

Monsieur le ministre, vous savez que de nombreuses études ont été entreprises à ce sujet, tant sur le plan gouvernemental que sur le plan des organisations agricoles. Le moment nous paraît venu de sortir du stade des études pour entrer dans la voie de la réalisation, afin d'assurer l'égalité sociale aux exploitants agricoles qui, actuellement, dans leur très grande majorité, ne sont pas protégés contre le risque de longue maladie ou contre le risque chirurgical.

Nombre d'entre nous pourraient évoquer devant l'Assemblée le douloureux exemple d'une famille paysanne frappée dans l'un ou plusieurs de ses membres par une longue maladie ou par une opération chirurgicale et qui a vu sa trésorerie très sérieusement éprouvée par les conséquences financières de cette maladie ou de cette opération.

M. René Roussetot. Très bien !

M. Henri Dorey. Il est donc indispensable de doter les exploitants agricoles et plus particulièrement les petits exploitants, d'un régime social qui leur apporte une sécurité ainsi qu'à leurs familles.

Monsieur le ministre, au moment où — nous l'espérons, tout au moins — vous allez définir et promouvoir une grande politique agricole, nous insistons, mes amis et moi, pour que les problèmes sociaux agricoles ne soient pas négligés. Vous ferez ainsi une œuvre de justice et vous apporterez une satisfaction légitime à tous les agriculteurs et plus spécialement aux jeunes qui, malgré toutes les difficultés, ont choisi courageusement de rester à la terre. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Valabrègue. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. André Valabrègue. Monsieur le président, mes chers collègues, si les députés des régions viticoles qui avaient formé le projet de vous entretenir de leurs soucis s'étaient liés exclusivement aux boutades dont ils étaient l'objet dans leurs groupes respectifs, bien peu, en ce débat, auraient eu la témérité d'affronter la tribune.

Mais, sous une amicale ironie, ils ont senti votre désir de comprendre leurs soucis et ceux qui m'ont précédé ont vu leur initiative couronnée par l'attention sans défaillance que leur accorde un auditoire clairsemé.

C'est pourtant avec appréhension que je me présente devant vous, car je succède de très près à mon ami Boulin, représentant des aristocrates Saint-Emilion et Pomerol, et aussi à mon distingué voisin de circonscription, M. Coste-Floret qui, avec un verre de vin prestigieux, a su allier la somptuosité du décor à l'éloquence du verbe.

La situation viticole a été analysée amplement et avec lucidité par les spécialistes qui se sont succédé à cette tribune. Je n'y reviendrai donc pas. Je me contenterai d'énoncer quelques suggestions précises et limitées.

Il faut d'abord apaiser les craintes des producteurs quant à l'évolution du marché des vins jusqu'à la prochaine récolte. Je propose donc, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de la déclaration réglementaire des stocks par les producteurs, le 31 août prochain, le solde recensé soit incorporé dans le quantum 1959-1960 et bénéficie, par conséquent, de la garantie de prix.

Il faut, en second lieu, diminuer les excédents éventuels par l'éviction du circuit des vins provenant des plantations de cépages toxiques dont l'arrachage est depuis longtemps décidé et jamais effectué.

Cette production, par le jeu de transferts ou de fraudes parfaitement organisés, entre dans la confection de vins anonymes et sans viticulteur.

Une telle pratique porte un grand préjudice à la viticulture des régions de tradition confirmée, à son négoce local et provoque les judicieuses observations des hygiénistes.

Il importe, en troisième lieu, de donner une orientation particulière au stockage prévu. Celui-ci devrait en grande partie favoriser l'exportation, exutoire normal des excédents de récolte.

M. Charpentier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, a déclaré avant-hier à cette tribune, à propos de la viande que, malgré la compétitivité de nos prix, l'Allemagne refusait d'acheter nos produits pour des raisons sanitaires.

Cet exemple doit nous servir de leçon pour l'organisation de nos autres exportations. Nous avons déjà connu des déboires avec les jus de fruits et des menaces se précisent pour les vins de consommation courante.

Il faut procéder aux aménagements nécessaires, tenter une opération pilote et nous pensons qu'il serait indispensable de créer une station œnologique officielle à Béziers, en liaison avec l'Institut national de recherches agronomiques. Il est, en effet, incroyable que la capitale du vin ne possède pour tout équipement que les laboratoires privés des marchands de produits chimiques.

Cette initiative devrait obligatoirement être complétée par un organisme qui comprendrait à la fois, à l'échelon régional, un centre de standardisation, un centre de stockage et un marché-gare orientés vers l'exportation. C'est pourquoi l'an prochain les crédits d'équipement agricole devront être, cette fois, à la parité des crédits de l'équipement industriel.

Monsieur le ministre, les textes du Gouvernement publiés en mai dernier représentent le début d'une action courageuse et clairvoyante. Les vignerons de bonne foi ont reconnu qu'ils leur donnaient même des satisfactions réclamées vainement par eux depuis des dizaines d'années. Le rejet de la suggestion de créer une société d'intervention a peut-être fait douter de la possibilité de respecter pour 1959-1960 le prix de campagne très faible de 525 francs le degré-hectolitre. Je me refuse à partager cette appréhension.

En effet, la France a un gouvernement fort et durable et lorsqu'un prix de campagne, un prix-plafond, un prix-plancher portent la signature des ministres intéressés de la 1^{re} République, je ne puis douter que, par tel moyen qu'ils jugeront bon, ces cours ne soient respectés, qu'il existe ou non une société d'intervention.

Croyez-moi, mes chers collègues, si le président Pingsy met autant de volonté à défendre les prix qu'il en a manifesté depuis six mois à refuser un allègement de l'écrasante fiscalité viticole appliquée en décembre dernier, alors les vignerons peuvent avoir confiance: les cours seront tenus.

C'est cette assurance que je vous demanderai du reste, monsieur le ministre, de confirmer dans vos réponses aux orateurs. Mais si nous tenons à garantir eux producteurs un prix d'achat raisonnable, nous entendons aussi que le prix de vente aux travailleurs des vins de consommation courante soit abordable, autrement dit que la marge entre ces deux chiffres ne soit pas scandaleuse.

Or, depuis plusieurs années, sous l'œil des pouvoirs publics, le cartel de la distribution a pris progressivement le contrôle du marché. Je tiens à préciser au passage que je ne vise nullement les expéditeurs locaux qui touchent trois francs par litre, sur lesquels ils doivent rémunérer courtiers et représentants et financer bien souvent leurs clients. J'entends par cartel de distribution les quelques douze puissantes maisons qui ont poussé l'aberration il y a quelques semaines, jusqu'à présenter, en un placard publicitaire commun, un éloge de leurs vins aux noms ridicules ou prétentieux. Elles ont en même temps pris le soin d'avertir le consommateur que leurs prix ne baisseraient pas jusqu'à la récolte, alors qu'à chaque marché les cours à la production tombent un peu plus bas. Il s'agit là d'un véritable délit de coalition, réprimé par la loi.

Il importe, monsieur le ministre, que les textes complémentaires que le Gouvernement promulguera incessamment mettent fin une fois pour toutes à un état de choses qui laisse à une véritable féodalité commerciale une marge presque aussi importante que celle perçue par l'Etat sur un litre de vin, et ce n'est pas peu dire !

Par ailleurs, les usines de la région parisienne doivent se limiter désormais aux opérations de stockage et de distribution. Le coupage des vins ne doit être autorisé qu'à l'intérieur des aires de production. Ainsi seront préservées leur qualité et leur originalité. Ainsi sera sauvegardée leur salubrité. Ainsi, leur réputation, fâcheusement compromise, sera rétablie, et, en ce début de Marché commun, nous pourrions exporter des produits de bonne qualité populaire.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas abuser de l'attention que vous m'avez manifestée avec tant de bienveillance.

Nous parlons souvent de la vigne parce qu'elle constitue la seule ressource de la population que nous représentons. Mais c'est son combat quotidien que nous essayons de dépeindre tandis que, confiants dans la 1^{re} République, nous marchons

avec vous vers un destin meilleur. (Applaudissements à gauche au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Rousseau. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.)

M. Raoul Rousseau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les nombreux orateurs précédents, avant ceux qui interviendront encore, je viens moi aussi donner mon point de vue sur le problème national, objet de ce débat, avec l'espoir d'apporter dans le puzzle l'inlime pièce qui se placera parmi toutes celles qui ont été et qui seront fournies à cette tribune pour vous aider, monsieur le ministre, à mieux préciser dans quelques heures l'ensemble de la politique agricole du Gouvernement.

Je déplore tout d'abord qu'un effort plus important n'ait pas été envisagé en faveur des investissements. Toutefois, malgré son insuffisance, 12.800 millions de francs, je tiens à exprimer ma satisfaction pour les crédits prévus au profit de la recherche agronomique et du développement de l'enseignement agricole qui permettront de moderniser l'agriculture et d'assurer la promotion sociale des agriculteurs.

À ce sujet, monsieur le ministre, l'exposé remarquable que vous avez bien voulu faire devant la commission spéciale chargée de l'étude du projet de loi tendant à la promotion sociale, a montré votre volonté de le réaliser, afin de juguler l'hémorragie de l'exode rural et de déceler les élites partout où elles se trouvent, car, disiez-vous, nous n'en aurons jamais trop.

Vous avez clairement défini les mesures visant la formation professionnelle et le perfectionnement de celles destinées à aider ceux qui auront suivi cette formation professionnelle à s'installer.

Vos préoccupations rejoignent les nôtres et j'en suis particulièrement satisfait.

En ce qui concerne l'aménagement des grandes régions agricoles, vous avez bien voulu préciser, dans le projet de loi qui nous est soumis, qu'il comprendrait des travaux d'irrigation, de mise en valeur et de reconversion de la région du Bas-Limône et du Languedoc, des marais de l'Ouest, l'irrigation des cotaux de Gascogne, l'aménagement des landes de Gascogne et de la Corse, l'aménagement hydraulique de la région de la Durance et de la Provence.

29 milliards de francs ont été prévus pour l'ensemble de ces travaux. Malgré l'insuffisance d'un tel chiffre, ceux parmi nous distingués collègues qui représentent ici ces régions peuvent donc exprimer une légitime satisfaction, même si elle n'est pas totale.

Malheureusement, le département que j'ai l'honneur de représenter n'a pas la chance d'être compris dans ces programmes. C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur certains départements qui sont à la limite du sous-développement et qui, pour cette raison, paraissent moins retenir l'attention du Gouvernement, bien que leur situation soit particulièrement critique.

Depuis quelque temps, la région des allumettes représente la Dordogne, sur les bords déshérités à la vente, par un vieux manoir au pied duquel s'affaire une énorme truie à la recherche de truffes, ce qui tend à prouver que ce département est le pays des châteaux et des foies gras truffés.

Pour ce qui est des manoirs, les touristes peuvent aisément se fendre compte que pour être nombreux, ils n'en sont pas moins presque tous en ruines. Pour le reste, la renommée gastronomique est réellement fondée, mais il ne faudrait tout de même pas concevoir cette région uniquement au travers du bœuf en sauce périgourdine ou des galantines de dinde truffée.

J'ai le devoir d'exprimer la détresse de ses cultivateurs comme celle d'ailleurs de ceux des départements voisins dans lesquels les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Notis nous trouvons en face d'une polyculture poussée à l'extrême, en raison de la grande diversité des milieux culturaux : sol, climat, relief; de la structure de ses exploitations : petites exploitations de 8 à 10 hectares en moyenne; de son système de faire valoir : exploitants directs, fermiers, métayers.

Ce département a suivi, au cours des dernières années, les directives des différents plans qui se sont succédé, en améliorant les techniques culturales, en orientant la production vers les spéculations dont les débouchés étaient assurés : céréales secondaires, prairies temporaires, cultures fruitières, viande, et lait, en pratiquant une politique de qualité des produits.

Si nous étudions la production commercialisable des cinq dernières années, en ce qui concerne les céréales, le tabac, le vin, la noix, la viande et le lait, nous obtenons les chiffres suivants : en 1954, 14.500 millions de francs; en 1955, 16.300 millions de francs; en 1956, 13.600 millions de francs; en 1957, 13.700 millions de francs; en 1958, 18 milliards de francs.

Les chiffres de 1956 et de 1957 correspondent à deux années de calamités dues au gel. Pour celles-ci on peut estimer la

perte de revenu brut à 5 milliards de francs auxquels il faut ajouter les investissements évalués à 3 milliards de francs, soit au total une perte de 8 milliards de francs.

Cette année encore, la gelée du 22 avril dernier a détruit au moins 75 p. 100 de la récolte viticole. Le développement des moyens de production nous montre qu'entre 1954 et 1958 l'agriculture départementale a investi dans du matériel une somme de l'ordre de 15 milliards. La main-d'œuvre a vu de 1954 à 1958 une augmentation annuelle de près de 40.000 francs pour 18.000 salariés, soit 720 millions.

La charge annuelle supportée par l'agriculture représentée, par rapport à 1954, une charge supplémentaire de 4.520 millions. Pour conclure, à une augmentation du revenu brut de l'ordre de 3.500 millions correspond un accroissement des charges de 4.500 millions, soit un déficit de 1 milliard et je n'ai pas cité les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments.

Ces chiffres font ressortir d'une manière éclatante le déséquilibre financier des exploitations agricoles au moment même où M. le ministre des finances vient affirmer à cette tribune qu'il faut augmenter le pouvoir d'achat des cultivateurs.

Les jeunes, aigris, fuient la terre, la mort dans l'âme, et vont à la ville pour essayer de trouver des places de manœuvres qui deviennent de plus en plus rares, car l'industrie tend à s'automatiser et vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, que l'ouvrier sans qualification est condamné.

Des villages entiers sont abandonnés. Au cours de la campagne électorale de novembre 1958, j'ai pu assister au spectacle poignant, dans un petit hameau, de quelques vieux cultivateurs me disant, les larmes dans les yeux : nous sommes désormais seuls ici, tous les jeunes sont partis, notre village est condamné à disparaître.

Cela explique, pour une part, le délabrement des habitations rurales.

À l'ère atomique, on voit des Français vivre encore comme les serfs du Moyen Âge dans un inconfort total, souvent dans une seule pièce, dans une promiscuité inadmissible et, par-dessus tout cela, dans la hantise du gel ou de la grêle. À ce propos, je regrette que la loi de programme n'ait pas prévu une caisse d'assurance obligatoire contre les calamités atmosphériques sur le modèle de la caisse des tabacs, par exemple, qui a fait ses preuves depuis longtemps.

La création d'une telle caisse ne devrait pas être dissociée de l'équipement agricole.

Je regrette, également, que certaines opérations importantes, comme les adductions d'eau, l'électrification, la voirie rurale, l'habitat rural, ne figurent pas dans le projet de loi. Les dotations attribuées aux divers départements au titre des adductions d'eau et de l'électrification sont, cette année, en diminution. Il s'agit là pourtant d'un moyen d'améliorer la situation des cultivateurs et, pour une part, de les encourager à rester à la terre.

En Dordogne, 41 p. 100 de la population est desservie, 59 p. 100 ne l'est pas. Les travaux restant à exécuter se montent approximativement à 25 milliards. Pour l'électrification, il reste à exécuter 7.500 millions de travaux.

En ce qui concerne le rattachement, une commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement a été créée par arrêté préfectoral. Toutefois, aucune opération n'a été inscrite jusqu'à ce jour au programme des opérations de remembrement.

Voilà pourquoi je viens ici lancer le cri d'alarme et de détresse de toute une population laborieuse accrochée à la terre par un atavisme millénaire et désireuse de s'y maintenir.

Vous avez précisé, monsieur le ministre, dans la loi de programme votre désir d'encourager l'installation et l'extension d'usines nouvelles dans les régions. Je vous approuve totalement, d'autant plus que dans mon département, comme dans beaucoup d'autres, la situation est absolument dramatique.

En Dordogne, depuis 1951, huit usines de cuirs et peaux ont fermé leurs portes et débouché 216 ouvriers; huit usines de métallurgie ont fermé leurs portes et débouché 923 ouvriers; trois usines de textiles ont fermé leurs portes et débouché 316 ouvriers; quatre usines de verrerie, de matériaux en béton, de fabrication de crosses de fusils, de fabrication de papier de paille ont fermé leurs portes et débouché 218 ouvriers.

Aujourd'hui même, je viens d'apprendre qu'une importante usine de chaussures de Périgueux, occupant 105 ouvriers, était sur le point d'abandonner la ville. Je m'excuse d'avoir cité des industries agricoles et d'autres qui ont fermé depuis ces cinq dernières années, mais j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de faire cette énumération.

Nous assistons à un paupérisme permanent qui s'est aggravé depuis cinq ans. La diminution de la fréquentation des cinémas, égale à 20 p. 100 par rapport aux années précédentes, en est une preuve tangible. Devant l'aggravation du paupérisme dans tous les secteurs, les salariés essayent par tous les moyens de rechercher des palliatifs pour y remédier partiellement. Les

mairts ruraux lancent des appels au secours, offrent des terrains, proposent des avantages matériels à ceux qui voudraient venir s'installer. En vain.

On nous répond que nous sommes trop éloignés de Paris, que la main-d'œuvre locale ne présente pas la même qualité que dans d'autres régions. Hélas! nous n'y pouvons rien, si nous sommes à 500 kilomètres de la capitale. Notre département est cependant bien situé géographiquement et il est traversé par de grandes routes et de grandes voies ferrées. Le climat est doux et tempéré et il n'exerce aucune répercussion sur la qualité de la main-d'œuvre qui est aussi courageuse et aussi habile qu'ailleurs.

En réalité, les possibilités d'implantation de nouvelles industries s'adressent aux industries de transformation, soit en exploitant les matières premières existantes, soit en mettant à profit la présence d'un surplus de main-d'œuvre.

Sur le plan agricole, les industries de conditionnement, de fabrication d'emballages, de conserves alimentaires, de dessiccation du bois de noyer, de contreplaqué, de pâte à papier en utilisant les feuillus, sont possibles.

Sur le plan chimique, l'équipement du département en gaz de Lacq va offrir de larges possibilités à l'industrie pétrochimique moderne surtout si la réduction de un franc par mètre cube, spéciale au Sud-Ouest, peut être appliquée à l'ensemble des activités industrielles.

De larges possibilités d'implantation d'usines seront ainsi très prochainement offertes par les vallées de l'Isle et de la Dordogne irriguées, chacune, par un feeder.

Vous avez bien voulu déclarer il y a quelques jours, monsieur le ministre, que l'industrie qui constitue le prolongement de l'agriculture est l'industrie chimique. Je souhaite que vous en favorisiez le développement, particulièrement en ce qui concerne les matières plastiques pour les raisons que je viens d'évoquer.

Par ailleurs, le département a décidé d'utiliser au maximum les possibilités offertes par les dispositions prises en matière d'expansion industrielle. Mais en l'état actuel du paupérisme en Dordogne, ces mesures sont insuffisantes pour assurer son développement économique.

Je regrette que la loi de programme ne contienne pas des dispositions adaptées à une telle situation. En effet, le décret du 2 avril 1959 a étendu la possibilité d'octroi de primes d'équipement aux localités dans lesquelles sont officiellement enregistrés un chômage d'une importance exceptionnelle et un nombre élevé de demandes d'emploi non satisfaites, mais aucun avantage particulier n'a été prévu pour la mise en valeur des régions sous-développées où un important surplus latent de main-d'œuvre rurale, au revenu anormalement bas, s'émerge à aucun fonds de chômage.

En prenant l'exemple de mon département, j'ai voulu parler au nom de tous les départements qui connaissent des difficultés et des problèmes analogues aux nôtres, que ce soient les départements du Centre ou d'autres, comme le Haut-Rhin, par exemple. C'est sur eux, monsieur le ministre, que j'ai voulu attirer votre attention, car si une grande politique agricole n'est pas mise en œuvre, tenant compte de l'économie générale du pays et de la diversité des départements, la situation, pour certains, de catastrophique deviendra désespérée et sans issue.

C'est tellement vrai que tous les jours nous pouvons lire, dans la grande presse comme dans les feuilles locales, des articles attirant l'attention sur la situation dramatique de certaines régions.

Alors, à quoi servirait d'assurer le développement et la richesse des uns et les autres sont destinés à mourir à petit feu? Cette mort lente par asphyxie ne saurait se concevoir dans un grand pays dont la fièvre devise est: « Liberté, égalité, fraternité ».

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous avez consigné le chiffre de 600.000 exploitations en surnombre en France, mais vous avez reconnu que certaines étaient condamnées. Il faut nous dire vite les raisons pour lesquelles elles sont condamnées et les régions dans lesquelles elles sont situées.

Il serait inhumain, par une politique à la petite semaine, que nous ne voulions plus revoir sous la V^e République, d'entretenir l'espoir de la survie chez ceux qui sont à la veille de mourir.

Il y a dans le pays des millions d'agriculteurs qui, en silence, vous écoutent. Vous portez leur espérance et leur volonté de vivre. Accrochés au bord de l'abîme comme ils sont accrochés à cette terre de France à laquelle ils vouent un véritable culte, vous ne pouvez pas les décevoir. Vous ne pouvez pas en faire des personnes déplacées, dont le reclassement s'avérerait impossible.

Les difficultés sont énormes. Elles ne peuvent, elles ne doivent pas être insurmontables. Les paysans du Périgord noir, comme ceux du Lot, de la Creuse, de la Corrèze, du Haut-Rhin ou d'ailleurs attendent avec anxiété de connaître l'ensemble de votre politique agricole.

Vous pouvez leur redonner le goût de vivre. Alors, leurs visages s'éclaireront de nouveau, de larges sourires s'épanouiront sur leurs faces burinées et ils marcheront résolument vers leur avenir qui a été, est, et denoncera à jamais confondu avec celui de la France. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Alliot. (Applaudissements à droite.)

M. Edouard Alliot. Vous m'excuserez, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de vous éloigner, pendant quelques minutes du débat fort intéressant et très complet qui se réfère plus particulièrement à ce qui touche les paysans, qui vivent — et dans beaucoup de régions, plutôt mal que bien — des produits de nos prés, de nos champs et de nos vignes, pour pénétrer avec vous, par la pensée, sous les vertes frondaisons de la forêt française.

Forêt française. Pour le commun des mortels, pour de nombreuses administrations représentées ici, la forêt, c'est le bois de Boulogne, ce sont les fûts nobles de la forêt de Vincennes, c'est la forêt de Chantilly, la forêt de Fontainebleau, bien sûr aussi les nobles futaies de Tronçais et de Belleme, mondialement connues.

Mais l'aspect général de la forêt française n'a rien à voir avec ces beaux joyaux qui nous furent gardés par une administration où de preux chevaliers essaient de les conserver.

Il vous suffit, mes chers collègues, de sillonner les routes de France ou de regarder à travers les vitres de nos wagons de chemin de fer pour voir que l'aspect général de la forêt française est très loin de ces beaux joyaux dont je viens de parler.

Deux guerres ont émondé, jusqu'à la ruine presque, le capital forestier français. De cette tribune, j'exprimais un jour au ministre des finances — il s'agissait de M. Ramadier — que ce n'étaient ni les nymphes, ni les faunes qui l'avaient ruiné mais bien cette hydre qui, depuis trop longtemps, pèse sur la forêt, je veux parler des droits de succession.

En effet, mes chers collègues, depuis qu'existe ce que j'appelle ce impôt du malheur, lorsque une succession est ouverte, l'héritier est souvent obligé de couper les arbres qui sont sur le domaine pour honorer les droits de succession.

Je regrette, monsieur le ministre, et ceux qui aiment la forêt regrettent avec moi que dans ce projet de loi-programme que vous nous avez soumis il ne soit pas question de la forêt.

Les crédits qui lui sont affectés sont presque nuls, et cependant que représente la forêt française?

Vous en êtes, monsieur le ministre, le prince dont j'espère que vous la gouvernez avec bienveillance. Si, faisant un rêve, il vous enlraînait dans une chevauchée, vous tomberiez certainement sur une Blanche-Neige en pleurs qui vous exprimerait le désastre de ses frondaisons, volées, bien sûr, par une nature puissante qui se renouvelle à chaque printemps, désastre dont j'espère que vous voudrez bien faire effort pour le réparer.

Le Gouvernement, du reste, n'est pas resté insensible à la question puisque le décret n° 59-443 du 19 mars 1959, portant approbation du troisième plan de modernisation et d'équipement, a prévu quelques efforts en ce qui concerne le problème du reboisement.

On lit en effet à l'article 144: « La mise au point des programmes d'action régionale a montré que, dans de nombreuses régions, l'augmentation du revenu global de l'agriculture ne pouvait être assurée sans un effort massif de reboisement et de mise en valeur des forêts existantes. »

J'ouvre ici une parenthèse car lorsqu'on parle de la forêt, on parle du cinquième — je dis bien le cinquième — du territoire français.

La forêt couvre en effet 11.400.000 hectares auxquels il convient d'ajouter 2 millions d'hectares de terres incultes et abandonnées. Les forêts d'Etat couvrent 1.600.000 hectares et les collectivités publiques — il s'agit surtout de communes forestières — possèdent 2.400.000 hectares. Ce domaine, s'il a subi des pertes au cours des deux guerres, est administré sagement, avec grande conscience, par l'administration des eaux et forêts. Mais il reste 7.300.000 hectares qui appartiennent à 1.580.000 propriétaires forestiers.

Je ne livrerai pas à mes collègues des chiffres dont l'énumération serait fastidieuse. Je me bornerai à demander que les mesures prévues dans le décret n° 52-443 puissent effectivement voir le jour.

On lit encore dans cet article:

« Il est à noter à cet égard que si les disponibilités actuelles en bois restaient inchangées, les sorties de devises... » — ces devises si chères à l'honorable M. Pinay — « ... nécessaires à la couverture de nos besoins passeraient de 55 milliards à près de 80 milliards en 1961 et que l'avenir de la grande industrie qu'est celle de la pâte pourrait se trouver irrémédiablement compromis. »

Attire l'attention de nos collègues qui s'intéressent en particulier aux problèmes du blé, du lait et du vin, sur le paragraphe suivant de l'article 141 :

« Une étroite articulation entre le plan agricole proprement dit et le plan d'extension et de restauration forestières permettra d'atteindre les objectifs du troisième plan tendant à supprimer les disparités entre les régions en expansion et les régions sous-développées et à assurer le développement parallèle de l'élevage, de l'agriculture et de la forêt. »

Ce matin même, l'administration des eaux et forêts m'a indiqué que dans les alpages — alpages qui sont placés sous son obédience directe — la situation est catastrophique. Je rappelle que les alpages représentent une production importante puisqu'ils nourrissent 55.000 vaches laitières, 52.000 bêtes sans lait, c'est-à-dire des bêtes à viande, 260.000 ovins indigènes, 400.000 ovins transhumants, 35.000 caprins. Si un effort n'est pas prochainement réalisé, ces prés se transformeront en landes qui s'ajoutent aux deux millions d'hectares de terres abandonnées dont je parlais tout à l'heure.

Pour conjurer ce désastre de la forêt française, en 1942 déjà fut promulguée une ordonnance créant un fonds forestier national, alimenté par une taxe prélevée sur les produits forestiers et dont le montant est destiné au reboisement.

L'administration forestière, par un effort de chaque instant, a réussi, depuis 1942, à reboiser 600.000 hectares. Mais il convient de retenir que, selon l'administration elle-même, 4 millions d'hectares doivent être reboisés, auxquels s'ajoutent 2 millions d'hectares de landes pratiquement abandonnées.

Le fonds forestier national ne peut faire face à une tâche aussi gigantesque. Les crédits qui peuvent être mis à sa disposition par l'industrie du bois et des produits forestiers ne permettront jamais de rattraper le retard et de reboiser les landes incultes. Le rendement de la taxe atteint un plafond. On ne peut songer à en augmenter le taux car elle pèserait trop lourdement sur l'économie.

Ce n'est pas dans un tel débat que peut être évoqué dans son ensemble le problème si grave du reboisement, qui revêt des aspects si multiples. Je vous demande, monsieur le ministre, de vouloir bien soumettre au Parlement un projet de loi qui permettrait d'engager un large débat sur le problème forestier. Je veux croire que ma prière sera entendue.

Avant de quitter cette tribune, je voudrais rapidement poser quelques questions.

Monsieur le ministre, je désirerais que, dans l'immédiat — car il y a urgence — vous puissiez me donner l'assurance que cessera bientôt la disparité de traitement fiscal existant entre les produits forestiers français qui supportent la taxe dont j'ai parlé et les produits importés qui y échappent. La production française est déficitaire. Nous supportons la charge du reboisement; il est indispensable que ceux qui nous expédient des produits forestiers collaborent, directement ou indirectement, à l'œuvre du reboisement.

Ma seconde question, monsieur le ministre, a trait à un problème que vous avez évoqué, je pense, dans votre discours lorsque vous nous avez entretenus de l'utilisation des sous-produits. Dans nos forêts, cinq millions de stères restent inemployés et perdus irrémédiablement alors qu'il existe, paraît-il, un brevet français qui permet l'emploi de taillis de futaie de toutes essences mélangés et non écorchés. C'est là un fait important dans l'industrie de la production de la pâte à papier. Une commission chargée d'étudier l'utilisation des bois feuillus de papeterie a demandé que l'on étudie l'efficacité de ce procédé.

Des négligences ont été commises. (M. le ministre de l'agriculture fait un geste de dénégation.) Votre geste, monsieur le ministre, me donne à penser que vous vous intéressez à la question. Jusqu'à présent donc, ce brevet n'a pu être contrôlé. Mais il paraît que des usines italiennes l'emploient déjà et fabriquent du papier.

Je vous demande, monsieur le ministre, de vous intéresser à ce problème.

Je désire également connaître la raison pour laquelle aucune personnalité plus particulièrement apte à s'intéresser aux problèmes forestiers n'a été désignée pour siéger au Conseil économique et social. Je me félicite que quarante paysans participent aux travaux de cet organisme, mais je dois regretter que parmi eux ne figure aucune personnalité du monde forestier.

Prenant acte, monsieur le ministre, de votre promesse, si j'en juge par vos affirmations, de susciter ici un large débat sur le problème forestier, je conclurai en attirant l'attention du Gouvernement sur une question qui n'a pas encore été évoquée dans ce débat.

Nous sommes encore, sur le plan économique et social, dans une période démographique défavorable. Il y a un an, lorsque l'expansion était à un niveau élevé, nous manquions de main-d'œuvre. Quelle sera la situation lorsque, dans dix ans, la jeunesse qui se presse dans des écoles aux murs trop étroits

pour la recevoir va venir sur le marché du travail ? Les usines que l'on construit actuellement suffiront-elles pour l'occuper ?

On dit que l'industrie se déconcentre. Mais la demande de logements est telle dans les grandes villes que la déconcentration paraît une vue de l'esprit. Même si les usines abandonnent la région parisienne, il y a concentration dans certaines villes au détriment des centres ruraux.

Hier, un orateur évoquait son enfance et le temps des diligences. J'ai aussi le souvenir de mon enfance, passée dans une région plus riche que la sienne, bien sûr, où les habitants avaient consenti les sacrifices nécessaires pour la doter d'une ligne de chemin de fer, d'un service postal qui fonctionnait parfaitement. Aujourd'hui, toutes ces réalisations sont démantelées et j'apprends encore hier que la ligne de chemin de fer allait être supprimée, ce qui est une lamentable erreur, contre laquelle j'éleve une énergique protestation.

Comment, dans ces conditions, des industriels s'installeraient-ils dans un centre rural comme le mien, alors que tous les éléments qui sont indispensables à la vie des industries ont disparu ?

A une telle politique, monsieur le ministre, risque de nous amener de sérieux déboires. Lorsque l'afflux de main-d'œuvre, lors que cette jeunesse qui monte se pressera sur le marché du travail, ce ne sont pas les usines de ce que j'appellerai le déclin de l'ère industrielle qui pourront l'employer. Nous sommes déjà entrés dans l'ère atomique. Or un atomiste me disait récemment que ce n'est pas une vue de l'esprit d'envisager que dans dix ans une usine moderne comptera 1.500 ingénieurs et dessinateurs travaillant dans des bureaux, dix ingénieurs confortablement assis dans la seule tâche consistera à appuyer sur des boutons de commande, quelques balayeurs et un concierge. Que fera alors notre jeunesse ?

Monsieur le ministre, aussi bien sur le plan forestier que sur le plan agricole, si les efforts nécessaires ne sont pas consentis, si les crédits dont nous pouvons disposer ne sont pas affectés rapidement aux centres ruraux, nous assisterons à une catastrophe sociale auprès de laquelle la Révolution française et la petite révolution du 13 mai passeront pour choses bien modestes. Alors, et une fois de plus, les paysans et le monde rural tout entier sauveront le pays. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Réthoré.

M. Raymond Réthoré. Monsieur le président; mes chers collègues, il n'y a rien dans ma pensée de désobligeant à l'égard de la personne de M. le ministre de l'agriculture, en marquant en préambule que le trait le plus commun entre tous les ministres de l'agriculture a été la déception qu'ils ont tour à tour, apportée aux paysans qui suivent avec scepticisme les débats sur la politique agricole et la conclusion que, selon une coutume établie, ils donnent à ces discussions.

Si les programmes promis avaient été réalisés, nous n'entendrions pas, lors de chaque débat agricole et depuis plus d'un quart de siècle, les mêmes propos tenus par les députés, les mêmes regrets exprimés par les hommes de tous les groupes sur le dépeuplement continu des campagnes, sur la mort lente de la terre de France.

Croyez-vous retenir la jeunesse à la campagne en ne lui apportant que le réconfort de votre éloquence et en laissant nos villages sans adduction d'eau, nos paysans sans moyens pour réaliser cette modernisation qu'exige l'impérieuse nécessité de lutter avec chance de succès à l'intérieur du Marché commun ?

Ce que nous attendons de vous, monsieur le ministre, ce ne sont pas des promesses. Celles de vos prédécesseurs ont fait que les ruraux ont pour elles désormais des oreilles de ciré. Nous attendons des remèdes rapides, efficaces, à ce mal toujours dénoncé et jamais soulagé.

Ces remèdes sont simples et de deux natures : des prix rémunérateurs et des investissements.

Chaque fois qu'il m'arrive de me rendre en Allemagne ou en Italie, j'éprouve à mon retour le même sentiment d'amertume à voir, du train, le spectacle attristant de nos fermes désertes et souvent misérables, image d'une terre qui meurt parce qu'on ne fait rien pour elle.

Je ne connais aucune marque plus sensible que l'appauvrissement de la campagne française, que l'impuissance où seraient nos agriculteurs s'il leur fallait reconstruire sans l'aide de l'Etat leurs bâtiments d'habitation et d'exploitation. Pourtant, leurs pères qui les ont édifiés l'ont fait par eux-mêmes avec leurs seules ressources. Leurs enfants sont comblés aujourd'hui lorsqu'ils peuvent entretenir avec décence la maison de leurs aïeux.

Faut-il s'en étonner ? Nos prix agricoles sont les plus bas de l'Europe occidentale.

Finissons-en avec la légende, voulue par une propagande intéressée, qui tend à faire croire que, pour un peu, les paysans français recevraient comme l'aumône de la nation qui leur paye le blé à un prix que rien ne justifie.

Quelle déformation des faits! Si le paysan français travaillait en Italie ou en Allemagne, il toucherait 1.000 francs de plus pour son quintal de blé, qui vaut 5.471 francs en Italie et 5.200 francs en Allemagne.

Je sais qu'on m'objectera l'existence d'un cours mondial du blé. Cet argument est mis chaque fois en avant et on l'oppose à nos organisations professionnelles. Mais c'est là le prix de revente des gouvernements étrangers, c'est-à-dire un prix de dumping et non celui payé au producteur, le seul que l'on doit retenir si l'on veut juger avec équité dans ce débat.

Nos paysans ont-ils du moins une compensation avec les autres produits? L'orge vaut 4.500 francs le quintal en Allemagne et plus de 3.000 francs en Italie. Le lait vaut 36 francs le litre en Italie, c'est-à-dire plus que chez nous. Notre prix de la betterave est le plus bas de l'Europe occidentale, et comme si ce n'était assez, l'an dernier nous avons importé plus de 200.000 tonnes de sucre.

A voir le spectacle des fermes modernisées de l'Allemagne et de l'Italie, certains, toujours prompts à admirer ce qu'ils voient à l'étranger, ont parlé de je ne sais quel miracle dû à la qualité de la race! La nôtre est capable des mêmes réalisations, pourvu qu'on lui en donne les moyens.

Aussi longtemps que les prix ne seront pas rémunérateurs, que le blé ne sera pas payé au minimum à 4.000 francs le quintal au départ, la terre de France, en dépit des affirmations officielles, des discours dominicaux, continuera à se dépeupler et à mourir de cet abandon qui attriste tous ceux qui refusent de désespérer d'elle. En huit ans, elle a perdu, au profit des villes, 1.230.000 agriculteurs.

Ceux-ci étaient 6.350.000 en 1946; ils n'étaient plus que 5.135.000 en 1954. La terre a perdu son attirance, tous nos collègues s'en aperçoivent. Tous nous sommes sollicités par ceux qui veulent partir. Mais où sont donc ceux qui nous demandent d'intervenir pour leur trouver une place à la campagne?

Certes, on m'objectera que la revalorisation des produits agricoles se heurte à l'opposition des consommateurs des villes. Comme si ce n'était une vérité désormais reconnue que la prospérité des villes ne peut se construire sur la misère des campagnes!

Au demeurant, sous un gouvernement fort, le temps devrait être passé de ces oppositions entretenues à dessein par des intérêts qui ne sont pas toujours identiques à ceux de la nation. Que de fois s'est-on servi du monde ouvrier pour freiner les revendications des paysans et des agriculteurs, pour peser sur les revendications de la classe ouvrière au détriment des uns et des autres, au bénéfice d'intérêts qui n'osent pas dire leur nom ni montrer en plein jour leur vrai visage!

Voilà le premier remède. Si j'ai été assez heureux, monsieur le ministre, pour vous convaincre de sa nécessité, il vous restera à votre tour à persuader M. le ministre des finances de l'urgence du second, je veux dire des investissements.

Je sais que lorsqu'on parle de dépenses, les financiers deviennent de glace. Ils ont tendance, trop souvent, à oublier que deux excès sont également néfastes à un pays: l'inflation et l'immobilisme. La première est comme une flamme qui brûle trop vite, la seconde un feu qui s'éteint faute d'aliment.

Si la France choisissait l'immobilisme, vers lequel certains la poussent, elle cesserait de marcher du même pas que va le monde et, comme un vieillard fatigué, irait s'asseoir au bord du chemin pour compter son or. Elle ne tarderait pas à perdre son visage pour prendre celui d'un pays d'au-delà des Pyrénées où le touriste s'étonne de ne trouver ni routes, ni automobiles, ni tracteurs à l'échelle du monde moderne.

Par lui-même, l'or ne vaut que par l'usage qu'on en fait. Judicieusement employé, c'est un sang qui vivifie la nation; épargné avec excès, il assure la richesse de l'Etat sur la misère des particuliers, en attendant de servir de butin au premier conquérant.

Donnez à nos villages l'adduction d'eau, à nos paysans des fermes selon le siècle, des moyens accrus au crédit agricole. Allez-vous refuser, monsieur le ministre des finances, ces crédits d'équipement dont a besoin la terre de France? Combien misérables apparaissent ceux que vous avez octroyés, comparés aux 100 milliards du « plan vert » que votre collègue allemand, M. Ehrhard, a accordés à l'agriculture de son pays!

Ces sont les mielles de la table pour lesquelles nous ne dirons pas merci.

Sur 1.728 milliards d'investissements prévus pour trois ans, la part de l'agriculture est de 75 milliards, soit 4,5 p. 100 du total, alors que les ruraux représentent 26 p. 100 de la population de la nation.

La Franco victorieuse, sous le signe du plus prestigieux de ses enfants, va-t-elle refuser à ses paysans ce que le vaincu d'hier a, sans discussion, accordé aux siens? Je vous le demande avec toute la passion que je porte à la terre de France.

Hors des actes, tout le reste n'est que fumée, qu'illusion qui n'intéresse plus personne. Peut-être allez-vous m'objecter que

vous avez un remède plus sûr, celui de bloquer les prix, et que les paysans en connaîtront les premiers le bénéfice en achetant moins cher leur matériel et leurs engrais.

C'est un langage qu'ont tenu tous vos prédécesseurs, monsieur le ministre, et quelques-uns d'entre eux vous ressemblaient comme des frères. Une amère expérience nous a montré le crédit qu'il convient de faire à ces promesses. Les ministres des finances, pour arrêter la course des prix, ont toujours eu deux freins: un frein d'airain pour les prix agricoles; un autre, qui fut toujours sans effet, sur le gaspillage de l'Etat et sur les prix industriels.

Pourquoi nous tenir un autre langage? Vous savez bien que je dis vrai. L'an passé est-il si loin que vous ayez oublié le refus fait à nos organisations paysannes du blé au cours fixé par le libre jeu des indices? Et pourquoi, au même moment, avez-vous autorisé une hausse de 13 p. 100 du prix des engrais?

Ce n'est pas là un fait isolé. Je voudrais en citer un plus éloquent encore.

En 1939, un quintal de blé, au cours de 200 francs, payait trois mois d'assurances sociales agricoles de 60 francs. En 1959, il fallait plus de trois quintaux de blé pour payer le même trimestre qui est aujourd'hui de 12.000 francs.

Avez-vous calculé ce que vaudrait un quintal de blé si vos prédécesseurs et vous-même aviez pesé avec les mêmes balances?

Abandonnez donc ce langage! C'est un jeu usé qui ne trompe plus personne.

J'ajoute cette remarque en conclusion: Ceux qui vivent à la terre et de la terre savent que pour la traiter, les moyens les plus simples valent seuls quelque chose.

Les paysans de chacune de nos provinces sourient de ceux qui viennent avec d'ambitieux programmes et de séduisantes théories. L'expérience leur a appris qu'ils reprendront bientôt, déçus, le chemin de la ville.

Ne leur ressembliez pas par vos propos.

Les ministres de l'agriculture ont été trop longtemps pour les gouvernements les nécessaires berceurs de la crédulité paysanne.

M. Félix Kir. Cela n'a pas toujours été leur faute.

M. Raymond Rethoré. Monsieur le ministre, ne décevez pas à votre tour les hommes de la terre. On iraient-ils? De désillusion ils ne sont plus portés aujourd'hui que par la grande espérance du gaullisme.

A vous de montrer qu'ils ont raison de croire en elle. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Paul Reynaud, président de la commission. Mesdames, messieurs, le problème agricole est essentiellement un problème de prix.

Dimanche dernier, un paysan, conseiller général, me disait: Les engrais sulfatés valaient, en 1958, 2.396 francs en vrac. Ils valent cette année, à la même époque, 2.600 francs. Les engrais ammo-nitrates valaient, en 1958, 2.420 francs, ils valent cette année 2.700 francs. Les tourteaux de lin valaient l'an dernier 37 francs le kilogramme. Ils valent maintenant 49 francs le kilogramme.

Il ajoutait: L'industriel, lui, peut augmenter ses prix, le paysan ne le peut pas. Que fera l'Etat?

Je me tourne vers M. le ministre de l'agriculture et je lui pose la question: (Applaudissements à droite, à gauche et au centre.)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques minutes.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Lalle. (Applaudissements à droite.)

M. Albert Lalle. Monsieur le ministre, votre charge est lourde, délicate et difficile; mais, connaissant votre talent, votre classe, nous sommes sûrs que vous saurez mener à bien cette tâche immense qui consiste à faire comprendre à tous, et en premier lieu à vos collègues du Gouvernement, que l'agriculture française est vraiment la première industrie nationale.

Dans ce débat, qui d'ailleurs n'a rien à envier à ceux de la IV^e République quant au nombre d'inscrits, beaucoup d'orateurs sont intervenus, trop peut-être, et je m'excuse d'en allonger la liste car, hélas! les crédits mis à la disposition de l'agriculture n'en seront pas augmentés pour autant.

Mais un tel débat montre néanmoins tout l'intérêt que l'Assemblée porte à l'ensemble des problèmes agricoles et traduit indiscutablement les inquiétudes du monde rural. Ces inquiétudes sont la conséquence de la situation économique de l'agriculture et de son revenu inférieur à ceux des autres classes sociales de la nation.

Ce problème n'est pas spécial à la France. Tous les pays de l'Organisation européenne de coopération économique constatent la faiblesse de ce revenu agricole dont une des causes peut être trouvée dans l'exode rural. En effet, ce phénomène vient modifier la proportion de la population active et pose un problème politique qui conduit les différents gouvernements, quelle que soit leur étiquette, à s'occuper par priorité des cités sans cesse grandissantes, en leur consacrant la plus grande partie de leurs possibilités financières et économiques. L'agriculture devenue minoritaire est, en conséquence, négligée, alors même que pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, améliorer la productivité et abaisser les prix de revient il lui faudrait des investissements considérables.

Devant une telle situation, l'exode rural s'accroît : c'est une réaction en chaîne, un cercle vicieux dont il faut pourtant sortir.

Je ne ferai pas au Gouvernement l'injure de croire qu'il ignore cette situation — bien que les rapports de certains organismes gouvernementaux, notamment le rapport de la commission Brasart, pourraient le laisser supposer — ni qu'il mésestime la chance que représente pour notre agriculture et, donc, pour notre économie tout entière, le Marché commun.

Toutefois, sachant que les agriculteurs représentent 25 p. 100 de la population active, mais ne perçoivent que 12 p. 100 du revenu national, certains peuvent craindre que le succès de l'expérience financière évoquée par M. Pinay à l'orée de ce débat ne puisse être poursuivi qu'au détriment de l'agriculture. Pour sauvegarder les intérêts, le Gouvernement doit inévitablement chercher à stabiliser les prix, et le monde rural craint de faire les frais d'une telle opération.

Aussi les agriculteurs apprécieront-ils la volonté du Gouvernement de maintenir leur pouvoir d'achat dans la manière dont il tiendra réellement compte des hausses de prix des moyens de production pour déterminer les futurs prix de la campagne de 1959-1960. C'était le sens de la question posée il y a quelques instants par le président Paul Reynaud. Cette fixation des prix annuels doit rester un des éléments essentiels de la politique d'orientation agricole, qui doit elle-même, tout naturellement, tenir compte des débouchés, aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

La suppression de l'indexation a profondément ému le monde paysan. Il en connaissait certes tous les risques inflationnistes, mais il estimait avec raison qu'en cette matière ne se défendait que le maintien total ou la suppression totale.

Trop d'orateurs avant moi ont évoqué les problèmes posés à la production laitière et avicole — qui constitue le véritable salaire fixe du paysan — comme ceux qui sont soulevés par la production des céréales, des fruits et légumes, par la forêt et le reboisement, pour que j'y insiste. Je me bornerai à parler brièvement des marchés essentiels que sont ceux de la viande et du vin.

En matière de production de viande et particulièrement de bovins, notre pays a une magnifique carte à jouer. La plupart des pays européens sont déficitaires en viande bovine, et notre production, très heureusement intensifiée au cours de ces dernières années, doit trouver là de larges débouchés. Les producteurs, répondant à l'appel du Gouvernement, se sont orientés dans cette voie et le deuxième semestre de 1959 nous permettra de dégager des disponibilités importantes.

Mais il est indispensable, pour que cette production soit maintenue et intensifiée, que les promesses faites soient tenues. Cela implique le respect de la fourchette des prix qui a été prévue et ce résultat ne peut être atteint que par le maintien et l'intensification des débouchés extérieurs.

Or, vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que nous rencontrons des difficultés d'exportation dues, non à l'insuffisance de nos ressources, mais à certaines réglementations sanitaires qui interdisent ou qui freinent considérablement nos sorties de viande. Ainsi, sur l'Allemagne et sur la Belgique, l'exportation du bétail sur pied et de carcasses de bovins est impossible en raison de l'existence de foyers de fièvre aphteuse sur notre territoire.

Or, on fait, nous enregistrons actuellement 270 foyers environ, ce qui constitue le nombre le plus haut connu depuis plusieurs années. Plus de quarante-deux départements sont indemnes; une vingtaine ne comportent qu'un seul foyer. S'il est indispensable d'intensifier notre action en vue de réduire le nombre des foyers et, si possible, de les faire disparaître, des négociations doivent cependant être entreprises immédiatement, monsieur le ministre, pour permettre la sortie de bovins sur pied vers ces pays importateurs.

Nos exportations sur la Sarre, qui a acheté, en 1958, plus de 50.000 tonnes de viande, doivent être maintenues après de rattachement de ce territoire à l'Allemagne. Un accord provisoire doit être rapidement recherché pour maintenir ces courants commerciaux et, ainsi, assurer nos débouchés.

Enfin, il est indispensable que la S. I. B. E. V., organisme d'intervention sur le marché, dispose des moyens financiers qui lui sont absolument nécessaires. Si, par suite de difficultés, nous assistions au maintien de la situation actuelle et à la limitation de nos exportations de bovins, nous arriverions rapidement à une réduction très sensible des prix à la production, qui se situeraient au-dessous des prix-plancher, et un très vaste mouvement de découragement se produirait chez les producteurs. Or, nous n'avons pas le droit de décevoir ces paysans, car ces exportations de viande doivent nous permettre d'améliorer d'une manière considérable la balance de nos échanges extérieurs et de contribuer ainsi, très largement et très efficacement, à l'amélioration de notre balance des comptes.

En contrepartie, nous devons, de toute nécessité, terminer rapidement l'assainissement sanitaire de notre cheptel déjà commencé, non seulement en raison des conséquences internationales que je viens d'évoquer, non seulement pour améliorer la production agricole, donc son revenu, mais aussi pour des motifs de saine gestion financière. Retarder une telle opération, ne pas lui consacrer les crédits nécessaires, serait rendre vains les efforts déjà entrepris, sacrifier l'argent déjà dépensé.

La commission de l'agriculture de l'ancienne Assemblée avait demandé, à plusieurs reprises, que l'on mette en application un plan d'éradication de la tuberculose bovine nécessitant 90 milliards de francs en dix ans, soit par inscription budgétaire, soit grâce au lancement d'un emprunt. Il importe, monsieur le ministre, que vous attachiez votre nom à cette réalisation indispensable.

Quant à la situation viticole je voudrais, après les nombreuses interventions de nos collègues représentant les départements du Midi, attirer votre attention sur quatre points précis.

Premièrement, la récolte qui vient s'annoncer excellente et il est indispensable de mettre en œuvre, le plus rapidement possible, le décret du 16 mai dernier, en publiant au plus tôt les textes d'application qui, tenant compte de la situation du marché, devront apporter aux viticulteurs toutes les garanties nécessaires.

Deuxièmement, des mesures devraient être prises pour remédier à quelques erreurs de ce décret, notamment en ce qui concerne les prestations d'alcool vinique qui ne devraient pas être imposées à certaines régions, plus particulièrement celles productrices de vins à appellation d'origine contrôlée. Une telle opération, en effet, constitue une erreur au triple point de vue économique, pratique et financier.

Erreur technique: rien ne permet de redouter un surpersurage des mares qui aurait pour seul but d'abaisser la qualité, ce qui est contraire aux intérêts des producteurs de vins d'appellation.

Erreur pratique: aucune franchise à la base n'étant prévue, il semble que le service des alcools sera incapable de ramasser la totalité des prestations des producteurs, dont le nombre peut être estimé à plus d'un million.

Erreur économique et financière. Bien sûr: l'Etat devra ramasser une production d'alcool inconsidérément augmentée, qu'on peut chiffrer à 450.000 hectolitres d'alcool pur et, de plus, il devra acheter cet alcool à un prix supérieur à celui des autres alcools et y consacrer quelque quatre milliards et demi. Il s'agit là d'une dépense supplémentaire inutile; par ailleurs c'est une véritable hérésie économique.

Troisièmement, la fiscalité qui frappe les vins plus qu'aucun autre produit doit être revue, afin de ne pas freiner la consommation intérieure qui constitue l'essentiel de nos débouchés.

M. Félix Kir. C'est, en effet, nécessaire!

M. Albert Lalle. Mais, d'autre part, la discrimination de taxes entre vins à appellation d'origine contrôlée et vins de consommation courante constitue à nos yeux une grave erreur économique. Non seulement le Gouvernement ne recevra certainement pas, en raison des déclassements qui ne manqueront pas d'intervenir, les recettes fiscales qu'il attend d'une telle décision, mais ces déclassements vont amener inéluctablement des fraudes sur la qualité.

Par ailleurs, les viticulteurs intéressés risquent surtout de se décourager, d'autant plus qu'ils ont été les grandes victimes des gèlées de 1956 et de 1957. Ils risquent d'abandonner les cépages à faible rendement et les disciplines rigoureuses de production pour planter en vignes à fort rendement mais de qualité inférieure. Et ce serait là annuler toute la politique de recherche de la qualité menée depuis de longues années par l'Institut national des appellations d'origine et les pouvoirs publics et désorganiser le marché viticole pour trente ans.

Or, il semble que nos techniciens des finances n'aient pas saisi l'importance de ce problème, puisque le rapport du groupe d'études fiscales, dit rapport Brasart — je m'excuse de le citer une seconde fois — suggère, sans rien retrancher,

d'ailleurs, des mesures de décembre, d'opérer une autre discrimination entre les divers vins à appellation d'origine contrôlée.

Nous voulons espérer, comme il l'a été dit, que le Gouvernement ne s'estime pas lié par les conclusions de ce rapport et qu'il voudra bien retenir des conceptions peut-être apparemment moins logiques fiscalement, mais économiquement plus saines et plus efficaces.

M. Félix Kir. Très bien !

M. Albert Lalle. Quatrièmement, en ce qui concerne la lutte anti-alcoolique, dont on ne peut que vanter les buts infiniment louables, nous sommes nombreux à estimer que le Gouvernement devrait faire cesser certains abus et éviter que ne se fassent jour, à travers cette campagne éminemment morale et saine, certains intérêts particuliers.

Je voudrais rappeler que le Marché commun ne sera vraiment la grande chance de notre agriculture que si certaines conditions sont remplies. Je note au préalable que toute institution d'une politique de libre échange ne serait actuellement que le sabotage total de la communauté économique européenne.

Dans l'immédiat, il faut s'efforcer de procurer à nos agriculteurs des moyens de production à des prix comparables à ceux dont bénéficient les producteurs étrangers. Il importe également que certaines pratiques ne viennent pas fausser l'application loyale du traité de Marché commun. Si mes renseignements sont exacts, et en conséquence de la libération des échanges, certains produits nous sont réexpédiés par certains de nos partenaires alors qu'ils proviennent de pays tiers. C'est le cas, notamment, des chevaux de boucherie, pour lesquels on a enregistré, au cours des premiers mois de 1959, des importations atteignant plus de 500 millions de francs, alors qu'elles étaient presque inexistantes au cours de la même période de 1958.

Les modalités et les conséquences de la libre pratique doivent faire l'objet d'un examen attentif de la part des responsables de la Communauté, pour éviter de désorganiser certaines productions nationales et d'avilir les prix. Mais, à moyen et à long terme, notre agriculture ne peut être compétitive et ne peut jouer la carte que l'on attend d'elle que si d'autres conditions sont remplies. Je les résume très brièvement.

Il convient d'accélérer l'action susceptible de doter nos campagnes d'un équipement rationnel, assurant leur mise en valeur, améliorant enfin les conditions de vie des populations rurales. Je ne peux pas dire que le texte en discussion nous donne à ce sujet satisfaction. Cela suppose l'intensification de l'exécution des programmes d'adductions d'eau, d'électrification des campagnes; d'amélioration de la voirie, l'accélération des opérations de remembrement et d'assainissement, la modernisation des entreprises de collecte de blé, de lait, de vin, celle des abattoirs, etc.

En ce qui concerne l'équipement individuel des agriculteurs, de très gros efforts sont indispensables en matière d'habitat rural, d'équipement matériel, sous forme individuelle par l'intermédiaire des coopératives de culture mécanique.

Si l'équipement matériel de nos campagnes, sous forme collective ou individuelle, est une nécessité, on a trop tendance à sous-estimer l'effort à réaliser dans le domaine de l'équipement intellectuel. L'agriculture ne constitue plus un mode de vie; elle tend à s'intégrer de plus en plus dans une économie de marchés; elle participe de plus en plus à une compétition toute pacifique, mais extrêmement sévère, entre les agricultures étrangères, notamment celles du Marché commun. Il faut donc faire en sorte que nos agriculteurs, et surtout nos jeunes, qui constituent notre meilleur espoir pour les années à venir, soient armés pour affronter un métier chaque jour plus difficile.

C'est là tout le problème de la formation générale et professionnelle des fils et des filles de cultivateurs. C'est le problème également de la vulgarisation et de la recherche agronomique.

Au cours de ces dernières années, tant sur le plan de l'administration que sur celui des organisations professionnelles, un effort méritoire et efficace a été accompli et des progrès très substantiels enregistrés, mais cet effort doit être poursuivi et accru.

Tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre à cet effet.

Il suffirait, pour s'en convaincre, de se pencher sur les conclusions des nombreuses missions qui sont allées à l'étranger et qui, toutes, présentent les mêmes observations.

Au cours de cet exposé, monsieur le ministre, je n'ai voulu que vous présenter quelques aspects essentiels des problèmes que pose notre agriculture dans l'immédiat.

Avant de conclure, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, si le Gouvernement a l'intention de déposer rapidement deux projets de loi concernant: le premier, l'assurance maladie des exploitants; le second, l'assurance contre les calamités agricoles.

La solution de ces deux problèmes est vraiment urgente.

Je suis convaincu que vous saurez nous apporter les apaisements et les engagements que nous attendons de vous car nous sommes tous persuadés de la part importante que doit prendre l'agriculture dans le redressement économique du pays.

Mais, selon nous, un tel objectif ne peut être atteint qu'à la collaboration constante et confiante de tous les intéressés. Il importe donc que des contacts plus étroits et plus fréquents soient établis, non seulement entre le Gouvernement et les organisations professionnelles, ce qui éviterait certaines erreurs ou certains malentendus, mais aussi entre le Gouvernement et le Parlement, par l'intermédiaire de ses commissions permanentes. Cela permettrait de donner à la France ce qui lui fait tant défaut depuis de très nombreuses années, une véritable et grande politique agricole, pour le plus grand bien, non pas de la seule agriculture, mais de l'économie française tout entière. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. de Montesquieu.

M. Pierre de Montesquieu. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aurais été heureux, suivant le précédent établi hier par M. Coste-Floret, de boire à votre santé un verre d'Armagnac (*Sourires*) et je suggère que nous, représentants des départements viticoles nous choisissons toujours un de nos produits pour remplir le verre qui est déposé sur cette tribune.

Les représentants des vingt départements sous-développés se sentent aujourd'hui solidaires de leur ministre. Ce sentiment est d'autant plus vif que, malgré votre expérience et votre dévouement à l'agriculture, vous êtes sous la tutelle des services de la rue de Rivoli. Les crédits qui vous sont alloués sont si limités que vous ne pouvez pas réaliser le programme minimum que vous vous êtes fixé, programme qui aurait pu être mené à bien si les fonds étaient en rapport avec les objectifs.

Et pourtant l'agriculture, comme l'a dit l'auteur bien connu Broomfield, à plus d'importance qu'elle n'en a jamais eu tout au long de l'histoire de l'humanité.

Les chiffres inscrits dans la loi de programme sont si faibles que les départements sous-développés voudraient vous aider à augmenter les sommes mises à votre disposition.

Soixante-treize milliards pour l'agriculture, 800 milliards pour l'électricité. Dix fois plus pour l'énergie que pour la vie, la lumière et l'eau. Nous sommes les parents pauvres de la France, quelquefois plus déshérités que nos frères d'Algérie ou les habitants de la Communauté, en ce qui concerne l'octroi des crédits. Il n'y a pas de préférence entre les parties de cet ensemble qui vit, qui parle et qui pense français.

Que pensez-vous de ces êtres humains, qui représentent 30 pour 100 de la nation et qui sont saisis dans nos départements par la désespérance? Ce sont des hommes qui sont le symbole du travail, du bon sens et qui constituent « la quille » du pays, le fléau qui maintient le régime républicain en équilibre, quel que soit le poids politique dans l'un ou l'autre plateau.

Vous n'avez, monsieur le ministre, que 73 milliards de francs pendant trois ans pour instruire, armer les jeunes agriculteurs en vue des tâches de demain, équiper l'agriculture française, permettre à des groupements de transformer les garrigues, les landes en terres arables.

Vous disposez, en fait, de 1.500 francs par an pour chaque agriculteur. C'est une aumône que l'on fait à ceux qui font partie de la réserve humaine du pays !

Depuis plus de cent cinquante ans, une centralisation excessive que certains dénomment « jacobinisme », a déséquilibré notre pays. Nous avons espéré que la décentralisation redonnerait vie à nos départements. Des critères ont été trouvés pour les régions industrielles et des zones critiques ont été désignées en prenant pour base le chômage présent ou imminent. Chez nous, désormais, départements sous-développés, le critère est plus précis, la forme de chômage définitive: l'émigration qui est, enfin, un chômage total.

En 1954, une liste de vingt départements a été dressée dans laquelle plus de la moitié de la population était occupée à l'agriculture. Dans ces mêmes régions, plus de 10 p. 100 de la population a abandonné la terre entre 1936 et 1954.

Nous sommes donc en présence d'un appauvrissement du capital humain des zones rurales.

La politique des économies régionales ne présente plus seulement un aspect agricole et industriel. Il faut réaliser la synthèse avec les réactions de l'agriculture sur l'industrie, sur le tourisme, sur le secteur tertiaire.

L'agriculture représente une partie de la nation pénalisée.

Les prix de gros des produits industriels avaient augmenté, en 1956, de 45,9 p. 100, les prix de gros des produits alimentaires de 22,6 p. 100.

La part de l'agriculture dans le revenu national est tombée de 14,1 p. 100 en 1955 à 12,2 p. 100 en 1956.

Tel est le drame que vous connaissez bien.

Nous nous trouvons donc en présence du désert français, qui croît d'autant plus vite que le Sahara se rétrécit.

Une nation doit redouter les déserts qui se créent sur son territoire. Or, en France, nous dépeuplons des régions habitées pour peupler ailleurs des déserts.

Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre, de ces 9.000 jeunes gens qui, dans un département comme le Gers, se trouveront sans emploi en 1965 ?

Allez-vous poursuivre normalement la réalisation des projets d'irrigation des coteaux de Gascogne ? Les canaux d'aménage sont toujours sur le seuil mais, faute de crédits, l'eau n'arrive pas, les hommes l'attendent, les plantes en sont avides.

Les 650 millions de francs prévus pour l'année 1959 sont nettement insuffisants. Vous n'attribuez en tout que 2.600 millions pour l'opération coteaux de Gascogne, alors que cette région désertifiée attendait 5 milliards de francs au minimum pour que l'opération soit rentable.

Vous est-il possible, avec 1.300 millions de francs, d'installer des éléments de stockage pour loger le vin qui va être si abondant que vous ne savez qu'en faire à la fin de l'année ?

Vous vous trouverez, fin 1959, faute de moyens, sans arme pour sauver notre viticulture plongée dans un drame économique que personne ne peut concevoir, sans crédits aussi pour la transformation de nos vins en eau-de-vie noble, comme l'armagnac, et Dieu sait que cette eau-de-vie admirable pourrait rapporter des devises si l'hypothèque de l'impecuniosité était levée dans la région productrice.

Comment voulez-vous, avec cette aumône de 73 milliards de francs, instruire nos jeunes agriculteurs, développer le programme du renouveau de nos provinces, implanter des usines de transformation, aider la recherche agronomique, permettre la lutte efficace contre un fléau que nous connaissons bien dans notre région, la flavescence dorée.

La valeur véritable de la production agricole française est d'environ 2.700 milliards, et le crédit réservé à la recherche agronomique, 1.700 millions, représente un peu plus de 0,5 p. 1.000 de ce chiffre. La modicité de cet effort ressort beaucoup mieux si on le compare à celui de la Grande-Bretagne, qui consacre 4 p. 1.000 de la valeur de sa production agricole à la recherche agronomique, et les Pays-Bas 5 p. 1.000. La recherche dans le secteur industriel dispose, elle, de 1 à 6 p. 100 du chiffre d'affaires.

L'affectation des fonds de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique permettrait aux organismes qui s'occupent de la fabrication des produits destinés à détruire les ennemis des cultures et à ceux qui fabriquent des engrais ou encore qui travaillent à l'amélioration génétique des races animales ou végétales d'apporter leur précieux concours à l'augmentation du rendement à l'hectare, dans le cadre d'une agriculture plus moderne.

L'avenir de nos jeunes est basé sur la recherche, qui conditionne l'espérance.

En conclusion, monsieur le ministre, si la solidarité dont nous parlions tout à l'heure, entre vous et les parlementaires représentant les départements agricoles doit exister, permanente et constante, elle doit aussi être réelle entre vos collègues du Gouvernement et vous-même pour aboutir à l'aménagement du territoire, nouvel aspect d'un urbanisme qui intéresse les villes et les campagnes.

L'aménagement de la France, c'est aussi la recherche de la meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques, recherche que l'on doit poursuivre non seulement à des fins économiques, mais davantage encore pour le bien-être et l'épanouissement de l'homme, et c'est cette finalité humaine qui donne sa beauté à l'objectif que l'on veut atteindre.

Si nos vœux sont remplis, alors la vie rude et admirable des champs touchera sa récompense. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Moulin. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Arthur Moulin. Bien qu'il semble que tout ait été dit au cours de ce débat, souvent pittoresque et encore bien plus souvent teinté d'une certaine couleur locale, je vais faire porter mon propos sur un aspect bien délimité des questions agricoles.

J'ai pu constater, ici, que si l'exposé doctrinal déchaîne bien souvent les passions, l'exposé technique engendre à tous corps un ennui pesant chez les non-initiés.

Ces non-initiés étant particulièrement nombreux dans un débat agricole, je vais m'efforcer de pimenter quelque peu un plat technique qui, sans une pointe de polémique, serait particulièrement insipide et, sans doute, fort indigeste.

Si j'ai choisi cette comparaison culinaire, c'est que j'ai l'intention de parler essentiellement de la partie consistante des productions animales, c'est-à-dire, en gros, de la viande, ce terme étant pris dans son sens médiéval le plus large.

Dès à présent, pour éclairer aux yeux de certains ce problème d'une lumière brutale, sinon nouvelle, je voudrais rap-
peler quelques chiffres.

En France, si nous l'estimons en francs actuels, la production bovine représente, en gros, 750 milliards de francs par an; la production porcine, 300 milliards de francs; la production avicole, 350 milliards de francs, soit au total, pour ces trois productions essentielles, 1.400 milliards de nos francs actuels, 14 milliards de nouveaux francs. Cette fraction de la production animale représente un chiffre égal au total des chiffres d'affaires de la Société nationale des chemins de fer français, des Charbonnages de France, et de l'industrie automobile réunis. Mais il est bien entendu que si les prix agricoles étaient à parité avec les prix industriels, cette comparaison serait encore bien plus impressionnante. Mais cela est une autre histoire.

Si nous acceptons de considérer les productions animales comme la première industrie française, nous devons donc les étudier dans leur ensemble comme une production industrielle, c'est-à-dire appliquer à leur étude « d'ensemble » — je le répète — les moyens qui ont fait leurs preuves et qui s'appellent : bilans, statistiques, prévisions.

Cela posé, il demeure absolument évident que nous devons, sous peine d'échec, nous abstenir des généralisations abusives dans le domaine de la réalisation pratique et que nous devons nous garder de formuler des impératifs parfaits mais qui seraient inapplicables. En un mot, nous devons fuir comme la peste les interventions bien intentionnées de certains « techniciens » qui seraient eux-mêmes parfaits s'ils y connaissaient quelque chose ! (Applaudissements.)

M. Félix Kir. Très bien !

M. Arthur Moulin. C'est un truisme d'affirmer que l'agriculture française, en général, a trop souffert — et depuis trop longtemps — de voir ses problèmes résolus à la petite semaine, sous la pression de la nécessité, par des mesures fragmentaires et souvent contradictoires. Cela tout le monde le sait.

Ce que l'on sait moins, c'est l'incohérence pourtant flagrante qui était — et je regrette de dire qu'elle l'est encore pour l'instant — la marque essentielle du marché de la viande et que nous devons éliminer.

Pour des raisons démagogiques, pour peser sur l'indice, les gouvernements pesaient sur les prix par des importations massives et souvent stupides parce que, en fin de compte, elles étaient inefficaces.

Trois exemples suffiront à illustrer cette thèse :

Inefficace, donc stupide, cette importation de 45.000 tonnes de quartiers de derrière, assortie de droits de douane préférentiels, qui a fait baisser les cours de la viande sur pied, donc le revenu agricole, sans, pour autant, faire baisser sensiblement le prix du bifteck, donc le coût de la vie.

C'était fatal : à un problème mal posé on a apporté une solution fautive. A ce problème particulier, il y avait une vraie solution, parce que c'était une solution complète.

Pour rendre la réalité plus sensible, il convient de la serrer d'un peu plus près.

En matière de viande de boucherie, si les morceaux nobles se vendent relativement cher, c'est parce que la viande de seconde catégorie se vend peu ou ne se vend pas du tout.

Y a-t-il là un problème sociologique ? Peut-être. Y a-t-il là un problème d'éducation culinaire de nos ménagères ? Sans doute. Ce n'est ni le temps ni le lieu d'en parler ici.

Ce qui compte, pour l'instant, c'est ce fait patent que la mévente des bas morceaux crée nécessairement la hausse des prix des morceaux de première catégorie, par un mécanisme qui devrait sembler évident, même au plus végétarien des technocrates.

La solution consiste donc, parallèlement, s'il y a lieu, à l'importation des quartiers de derrière, à exporter nos viandes de deuxième catégorie. C'est possible. Les objections de principe ne peuvent rien contre cette méthode. Il suffit de la vouloir. Les débouchés existent. Pourquoi ne pas les exploiter ?

Nous avons, je crois, des missions économiques. Nous avons, je crois, des attachés commerciaux. Nous avons, j'en suis certain, des commerçants actifs et capables. Alors, qu'attendons-nous ?

Nous venons de voir importer des porcs polonais, parce que, m'a-t-on dit, nous avions exporté du cuir derrière le rideau de fer. Si ce fait est exact, il doit nous laisser rêveurs. Car le raisonnement de tout à l'heure s'applique aussi à la viande de porc. Les Français veulent bien manger du jambon, à la rigueur des côtelettes, mais surtout pas de lard ! Il paraît que c'est mauvais pour le foie.

Nous importons des millions d'œufs alors que nos cours s'effondrent et que nos aviculteurs se découragent.

Si cette situation se prolonge, nous verrons bientôt sur nos tables des poulets d'importation, à croissance ultra-rapide,

bourrés d'ingrédients chimiques, parfaitement insipides, sinon dangereux pour la santé en raison de leur mode d'engraisement.

Cette incidence possible des conditions de production sur la santé publique m'amène à évoquer devant vous l'aspect sanitaire du problème, qui débordé largement la question de la viande puisqu'il couvre tout l'ensemble de la production laitière.

Nous savons tous que certains importateurs possibles de nos produits nous opposent bien souvent l'argument sanitaire pour ne pas traiter avec nous. Les plus empressés à raisonner de la sorte sont, bien souvent, nos partenaires du marché commun qui croient avoir trouvé là un bon argument pour se soustraire à certaines de leurs obligations à notre égard. A les entendre, notre lait est impur, notre beurre est rance, notre viande est malsaine, tous nos produits sont corrompus. Il est miraculeux qu'avec notre alimentation aussi contaminée nous ne soyons pas plus abimés, à moins que nous n'ayons que les apparences de la santé.

Quoi qu'il en soit, nous devons désamorcer ce piège et, pour ce faire, nous devons généraliser certaines mesures qui ont déjà eu de bons effets. Je vais vous en citer deux exemples :

La lutte contre la tuberculose bovine, dont il a été question à cette tribune depuis plusieurs jours, n'est peut-être pas parfaite sous sa forme actuelle mais elle donne des résultats indiscutables là où elle est bien appliquée. Elle a permis la création rapide de zones indemnes que nous devons préserver et étendre. L'extension de cette lutte sera possible par une augmentation des crédits. J'espère qu'elle interviendra.

En ce qui concerne la fièvre aphteuse, le problème semble plus complexe. En fait, il est très simple. Je ne ferai pas l'histoire des querelles d'écoles qui ne sont, bien souvent, que de sordides querelles d'intérêts, et croyez bien que je pèse mes mots.

Dans l'état actuel des choses, et tant que nos chercheurs ne nous auront pas permis de soigner la maladie une fois déclarée, il n'y a que deux attitudes possibles devant ce fléau : la vaccination ou l'abattage.

L'abattage des animaux atteints ou contaminés est une solution théoriquement simple et pratiquement réalisable dans certaines zones géographiques bien déterminées ; l'exemple du Finistère est présent à tous les esprits.

Le principe de cette méthode est réellement très simple. Le vocable anglais de *stamping out* est particulièrement évocateur. Le combat ne cesse pas faute de combattants mais presque. L'ennui — car il y a tout de même un petit ennui — c'est le prix de revient de l'opération car il est élevé que l'Etat, quand il ordonne l'abattage des animaux malades ou contaminés, doit indemniser leurs propriétaires, et cela peut aller loin, très loin, même beaucoup trop loin.

Cette méthode-là ne peut donc pas être appliquée sur une grande échelle dans un pays comme le nôtre.

En face de ce *stamping out* qui, au Mexique, a entraîné aussi la mort d'hommes, il y a la vaccination.

Après quelques années de mise au point et de tâtonnements, le doute n'est plus permis : le chiffre cité tout à l'heure par notre collègue, M. Latte, de 270 cas de fièvre aphteuse prouve que la vaccination est efficace, si elle est effectuée d'une façon rationnelle.

La production massive de vaccin et l'organisation de groupements passant des contrats collectifs avec les instituts producteurs ont considérablement réduit le prix de revient de cette intervention qui tend d'ailleurs à se généraliser.

Je pense que la combinaison des deux méthodes serait souhaitable et je crois savoir qu'une proposition de loi dans ce sens est à l'étude.

Je me bornerai à ces deux exemples que l'on pourrait multiplier à l'infini, en effectuant un tour d'horizon de la médecine vétérinaire.

Une telle entreprise ne serait pas contagieuse, sans doute, mais bien lassante pour tout le monde. C'est pourquoi, monsieur le ministre, et bien qu'à l'inverse de l'un des nombreux orateurs qui ont parlé avant moi, je n'aie jamais été ministre...

M. Albert Lalle. Je ne suis pas le seul, il y en a bien d'autres.

M. Arthur Moulin. ...je veux vous adresser sans plus tarder quelques observations.

Voici la première : dans le projet de loi de programme qui nous est proposé, il est prévu près de 13 milliards pour la recherche et l'enseignement agricoles. Ce chiffre est peut-être trop faible mais il a le mérite d'exister. Dans l'ensemble des rapports et du texte de la loi, j'ai cherché en vain un mot ou une simple allusion aux écoles vétérinaires. Je ne ferai pas ici le panegyrique de nos trois écoles. Je ne dépeindrai pas leur réelle misère. Une accumulation de lieux communs affaiblirait mon observation.

Il n'empêche qu'il est impensable de vouloir accroître le nombre et la productivité de nos animaux domestiques, si, dans le même temps, nous ne prenons pas les dispositions propres à leur conserver la santé.

Dans un monde où la maladie évolue sans cesse, il est vital que la recherche scientifique agricole ne soit pas seulement zootechnique, mais aussi sanitaire et médicale. C'est le rôle de nos écoles vétérinaires et c'est leur fierté. Il vous appartient, monsieur le ministre, de leur en fournir les moyens.

Ma seconde observation a trait à la nécessité, soulignée tout à l'heure, d'accroître en intensité et d'étendre dans l'espace les mesures de prophylaxie.

Il est évident que cette extension n'ira pas sans un effort financier considérable, mais les répercussions économiques favorables seront telles que les sommes ainsi engagées prennent, en fait, le caractère véritable de dépenses d'investissement.

J'aurais aimé voir ces deux aspects de l'équipement agricole figurer dans votre loi de programme qui néglige, en fait, l'amélioration de l'état sanitaire de notre cheptel.

Dans un tout autre ordre d'idées, un de nos collègues, à qui je ne connaissais pas d'aptitudes agricoles, a abordé devant vous hier la question du décret n° 59-175 du 7 janvier 1959 sur la réforme des fermages. Ce décret constitue une erreur psychologique, un non-sens en face de la politique de stabilisation des prix et une sorte d'abus de pouvoir puisqu'il implique une ingérence de l'exécutif dans des conventions librement passées entre les parties.

Dans ce domaine, il vous appartient, monsieur le ministre, d'obtenir l'abrogation pure et simple du décret. Si cette abrogation ne peut être obtenue et si vraiment il semble utile de modifier les bases de calcul des fermages, pourquoi ne pas en revenir à leur estimation en espèces, puisque nous sommes en possession d'une monnaie stable ?

Quelle que soit la solution qui prévaut, il faut que le décret du 7 janvier 1959 disparaisse. Nous vous chargeons, monsieur le ministre, de cette disparition.

Arrivé au terme de cet exposé, un certain nombre de conclusions s'imposent.

A une politique faite de pièces et de morceaux, nous voulons voir substituer un ensemble cohérent.

A une démarche hésitante, voire ébrieuse, nous voulons voir substituer une ligne de conduite nette et droite.

Il a été abusé des mots de « plan » et de « planisme ». Ce que les producteurs agricoles veulent, ce qu'ils demandent et ce que nous demandons avec eux, c'est un ensemble de certitudes, donc de garanties.

Ce qu'ils demandent, c'est la certitude que leur production sera rentable parce qu'elle sera soustraite aux décisions arbitraires.

Ce qu'ils veulent, c'est avoir la certitude que, dans le double cadre de la Communauté européenne et de la Communauté franco-africaine, le Gouvernement saura faire respecter par nos partenaires les droits légitimes de notre agriculture.

Fortis de ces certitudes, nos producteurs agricoles sauront, une fois de plus, montrer à leurs détracteurs que l'agriculture française n'a rien à envier à personne, ni en rendement, ni en qualité, ni surtout en courage. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Thomas.

M. Georges Thomas. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je partage en grande partie l'avis des orateurs qui m'ont précédé et, comme tous, je voudrais, à mon tour, simplement mais fermement, attirer, une fois de plus, l'attention du Gouvernement sur la nette insuffisance des crédits.

Je traiterais quelques problèmes qui intéressent, certes, tous les départements, mais je prendrai — ceci pour moi permettre de prouver l'importance de ces problèmes, chiffres à l'appui — l'exemple de mon département : la Moselle. Je dis bien « chiffres à l'appui » parce que mieux qu'une toute éloquente, ce sont bien les chiffres qui parlent le langage le plus clair et qui donnent la situation la plus nette.

Je ne vous parlerai ni de remembrement, ni de vulgarisation, ni de promotion sociale agricole. D'éminents collègues mieux qualifiés que moi y ont longuement fait allusion. Je vous entretiendrai donc brièvement des trois chapitres suivants : les adductions d'eau, les problèmes d'aménagement de villages et le marché sarrois.

Les adductions d'eau, c'est le problème numéro un de nos communes rurales. Dans le seul département de la Moselle, 5 milliards de projets sont étudiés et terminés et n'attendent que l'attribution de la subvention de l'Etat pour être réalisés.

L'Etat subventionnait en 1958 un programme de travaux de l'ordre de 250 millions ; en 1959, l'ordre de grandeur est le même. Ces chiffres prouvent éloquentement qu'en l'état actuel des choses il faudra vingt ans pour liquider ces projets tout prêts, alors qu'il en est de fort nombreux qui sont encore à l'étude.

Etant donné la gravité et l'urgence du problème, le département, devant la carence de l'Etat, s'est substitué à ce dernier et a voté pour 1958 et 1959 un crédit annuel de 500 millions de francs. Les communes elles-mêmes se sont imposé de lourds sacrifices et ont, dans de nombreux cas, doublé le nombre de leurs centimes additionnels, percevant en outre jusqu'à 100 et 120 F pour le mètre cube d'eau. Nombreuses seraient les communes également qui iraient jusqu'à se passer totalement des subventions de l'Etat si des possibilités d'emprunt leur étaient offertes.

Nous pouvez vous rendre compte, monsieur le ministre, par l'ampleur des sacrifices consentis aussi bien par le département que par les communes, à quel point la question est importante et urgente.

Permettez-moi, à titre d'exemple, de vous citer un cas typique, celui de la commune de Dabo qui est le pôle attractif du tourisme mosellan. L'étude d'un projet de 120 millions intéressant cette commune est terminée depuis trois ans, mais le projet n'a pas encore été retenu. Je vous laisse le soin d'apprécier quelle peut être la situation d'un lieu touristique de premier ordre sans eau courante.

Le deuxième point de mon exposé concerne l'aménagement de villages. Cet aménagement comprend la création de foyers ruraux, la création de points d'eau pour la lutte contre l'incendie, l'aménagement proprement dit. Dans l'aménagement proprement dit, je citerai l'assainissement, l'aménagement des voies et places publiques, des lavoirs-abreuvoirs, etc.

Pour l'ensemble de ces travaux : foyers ruraux, points d'eau, assainissement, etc., les crédits et les subventions ont toujours été très faibles et sans aucun rapport avec les besoins.

C'est ainsi que les programmes retenus ces dernières années représentent les montants de travaux suivants : en 1957, 24 millions, en 1958 : 53 millions, en 1959 : 26 millions, alors que nous nous trouvons en présence de projets arrêtés dépassant 500 millions.

Je vous ai parlé de vingt ans pour la réalisation des programmes d'adduction d'eau. Faites le calcul, monsieur le ministre, et vous constaterez qu'il a la même proportion est rigoureusement observée.

Je ne m'étendrai pas à propos des foyers ruraux. Je retiendrai plutôt les points d'eau et l'assainissement.

L'absence de points d'eau se révèle réellement désastreuse dans toutes les communes rurales, mais surtout dans les villages de montagne cloignés de tout cours d'eau. En cas d'incendie, des villages entiers peuvent être ravagés, car la construction de ces villages est toute spéciale : les maisons sont construites sur deux rangées et se touchent sans aucun intervalle. Si le feu se déclare dans un immeuble, toute une rangée est atteinte. Ce cas, à lui seul, montre la gravité et l'extrême urgence de ce chapitre.

L'assainissement des communes présente un intérêt identique.

Pour les jeunes constructeurs, l'existence d'une canalisation est presque devenue une condition *sine qua non* car, pour l'obtention du certificat de conformité, les instructions des services départementaux de la santé deviennent de jour en jour plus sévères et prescrivent l'installation d'appareils sanitaires dont l'effluent doit se déverser dans une canalisation ou dans des tranchées filtrantes.

De l'eau et de l'assainissement dépend la stabilisation de la population à la campagne. Toujours et partout, on parle d'enrayer l'exode rural. Un des moyens les plus sûrs d'y parvenir, c'est de donner à la population un minimum d'hygiène et de confort.

J'en arrive au dernier point de mon exposé, qui concerne la lutte contre la tuberculose bovine et, par déduction, j'évoquerai le marché sarrois dont mon collègue, ami et voisin du Bas-Rhin, M. Lux, a déjà parlé, mais sur lequel je suis obligé de revenir, pour des motifs que je développerai maintenant.

Il n'est de secret pour personne qu'au 1^{er} janvier 1960 la Sarre sera rattachée à l'Allemagne. Des gens bien informés croient même pouvoir avancer que ce rattachement se fera en août prochain.

Le marché sarrois est indispensable, vital, pour l'agriculture mosellane. Journallement, la Moselle, à elle seule, livre à la Sarre 100.000 litres de lait, sans compter le beurre, le fromage et la viande.

D'autres pays ont fait des offres à la Sarre. La concurrence sera sévère et impitoyable. Tout sera fait pour nous éliminer, surtout si nous ne pouvons pas souscrire l'engagement de fournir du lait provenant d'étables reconnues officiellement saines.

Cela m'amène automatiquement à vous entretenir de la prophylaxie contre la tuberculose.

De nombreuses, je dirai même la presque totalité des étables de la Moselle étaient entièrement ou partiellement touchées par la tuberculose, ne fût-ce qu'au stade de début. Depuis trois

ans, la lutte est commencée. En 1956, 75 millions de subventions ont été payés ; en 1957, 225 millions ; en 1958, 175 millions. Pour 1959, le chiffre de 175 millions est absolument insuffisant, si nous voulons affronter avec succès la concurrence de la Hollande et de l'Allemagne.

Le marché sarrois et, avec lui, l'existence de l'agriculture mosellane sont en jeu. Il faut que les subventions soient doublées. C'est un S. O. S. que je lance de cette tribune, et j'ose espérer, monsieur le ministre, qu'il sera entendu avant qu'il ne soit trop tard.

J'arrive au terme de mon exposé mais, avant de terminer, je voudrais encore me permettre une petite remarque. Tout dernièrement, un geste inagnanime du Gouvernement a aboli une mesure malheureuse : la franchise de 3.000 francs pour les prestations de la sécurité sociale. Tous les travailleurs de France s'en sont réjouis. Ne vous serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'attendrir le cœur de votre collègue des finances et d'être pour une fois aussi magnanime pour l'agriculture en rétablissant la ristourne de 15 p. 100 sur l'achat de matériel agricole ?

Lundi dernier, M. le Premier ministre, en installant le Conseil économique, disait que la France est une nation agricole et qu'elle doit devenir une grande nation exportatrice agricole. Nous partageons volontiers cet avis, mais c'est au Gouvernement qu'il appartient de lui en donner les moyens.

C'est là le seul vœu de la paysannerie de la Moselle et de la France entière. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. le président. La parole est à M. André Gauthier.

M. André Gauthier. Mesdames, messieurs, déjà de nombreux collègues ont dit ce qu'ils pensent de la situation de l'agriculture.

Je m'excuse d'ajouter encore mes observations aux leurs, mais je voudrais essayer, en quelques instants, de vous faire connaître, au nom de mes amis et en mon nom personnel, notre sentiment sur la politique agricole du Gouvernement.

La loi de programme sur l'équipement agricole est beaucoup trop modeste par rapport aux immenses besoins de cette profession, dont le revenu moyen est inférieur à celui des autres professions.

Il y a donc obligation d'aider l'agriculture, puisque ses recettes sont déjà nettement insuffisantes. Il est nécessaire, il est urgent, de la moderniser, de l'équiper, d'instruire les futurs agriculteurs et de vulgariser les méthodes nouvelles.

Cela est d'autant plus impérieux que notre agriculture se trouve plus que jamais en concurrence avec les agricultures des pays du marché commun, mieux défendues qu'elle.

M. le ministre des finances nous disait, avant-hier, sa satisfaction d'avoir maintenu l'indexation du S. M. L. G. Nous sommes les premiers à l'en féliciter, mais nous n'éprouvons pas la même satisfaction en ce qui concerne les prix des produits agricoles. (Applaudissements sur divers bancs.)

Pendant de longues années, l'écart est allé croissant entre les prix des produits industriels et ceux des produits agricoles. En septembre 1957, après de longues luttes syndicales, la profession obtenait enfin, grâce au décret Félix Gaillard, l'indexation des prix agricoles.

Malgré un des premiers actes de votre Gouvernement fut de supprimer cette indexation. Ce fut une très grande déception pour les agriculteurs.

Le redressement économique du pays semble être en bonne voie mais pourquoi faut-il que ce soit une fois de plus aux dépens de l'agriculture ?

Les statistiques officielles démontrent que c'est grâce aux sacrifices qu'on lui impose que ce redressement se poursuit.

En sera-t-il toujours ainsi ? L'agriculture sera-t-elle toujours la bâtarde de la nation ?

C'est, à notre sens, une lourde erreur car il est possible de poursuivre parallèlement une politique industrielle et une politique agricole. L'équilibre entre les deux activités doit être recherché si on ne veut pas décourager à tout jamais les jeunes qui entendent rester fidèles à leur métier.

M. Félix Kir. C'est très vrai !

M. André Gauthier. Certes, cela paraît servir les desseins des technocrates qui estiment qu'il y a en France deux millions de familles paysannes de trop. Mais ont-ils réfléchi aux conséquences que provoqueraient ces départs massifs d'agriculteurs de leurs villages ?

A-t-on construit suffisamment de logements dans les vides pour les recevoir ?

A-t-on construit suffisamment d'écoles pour accueillir leurs enfants alors que dans nos villages les écoles sont bien souvent trop grandes par suite de la désertion provoquée par une mauvaise politique agricole ?

Si la récession économique devait se poursuivre, soit dans l'immédiat, soit plus tard, que ferait-on de cette masse de chômeurs ?

C'est une question que nous nous devons de vous poser, monsieur le ministre, et à laquelle vous devez de répondre. Il faut que ces jeunes foyers dont le métier comporte déjà tant d'incertitude et tant d'imprévision sachent l'avenir qu'on leur réserve.

Si le Gouvernement devait s'orienter vers semblable politique il faudrait le dire sans plus tarder. Mais, à nos yeux, ce serait un véritable crime. Nous avons, en effet, la certitude qu'une multitude d'exploitations familiales peuvent prospérer puisque l'on réussit à les faire vivre décemment dans les autres pays européens.

Se refuser plus longtemps à pratiquer une vraie politique agricole, à aider, tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel et culturel, les paysans de toutes conditions, c'est non seulement les décourager, mais aussi accentuer l'impossibilité pour trop de jeunes agriculteurs de trouver la compagnie qui voudra bien accepter de partager leur triste sort.

Les rapports entre propriétaires et fermiers doivent aussi être normalisés à très brève échéance. Le décret du 7 janvier dernier a provoqué une hausse des fermages qui peut varier, suivant les départements, de 30 à 80 p. 100, et cela à l'heure même où l'on supprime l'indexation des prix des produits agricoles.

Certes, nous concevons parfaitement que le propriétaire bailleur entende tirer une rente normale de l'argent investi dans l'achat d'une exploitation. Il est non moins légitime qu'avec le fermage perçu il puisse entretenir et amortir les bâtiments, payer les assurances. Mais il ne faut pas que seul le fermier fasse les frais de semblables exigences.

Le seul moyen qui permette de donner satisfaction aux deux catégories sociales, c'est la revalorisation de nos produits.

Le fermier doit être assuré dans la stabilité pour atteindre un minimum de prospérité. Nous ne sommes pas pour la lutte des classes, mais nous entendons que le travailleur trouve une juste rémunération de son travail.

La fiscalité, qui va, cette année, être beaucoup plus lourde qu'auparavant, apportera encore une gêne aux intéressés, ainsi qu'à tous les exploitants agricoles. La profession n'a même plus le droit de se défendre devant la commission nationale des impôts puisqu'elle n'y est plus représentée.

Si nous devons établir une comparaison entre le concours apporté à l'agriculteur français et celui dont bénéficie à plupart des agriculteurs évolués de différents pays, nous constaterions combien nous sommes en retard.

Pour l'enseignement agricole, par exemple, il est donné en France, en moyenne, seulement 2.000 francs par exploitation, alors qu'au Danemark et aux Etats-Unis le chiffre de 10.000 francs est atteint. Nous avons un vulgarisateur pour 2.250 exploitations, alors qu'en Italie il y en a un pour 960 et aux Pays-Bas un pour 160, la moyenne étant, dans la plupart des autres pays, d'un pour 300.

Les crédits mis à la disposition de nos exploitations sont également très nettement insuffisants.

On reproche trop souvent à l'agriculture française de ne pas être assez moderne, mais, avec les prix qui lui sont accordés, souvent au-dessous du prix de revient, cela ne lui est pas facile.

Les paysans veulent que, pour l'établissement des prix, il soit tenu compte du coût de production, ainsi que cela se pratique dans l'industrie.

Il est nécessaire de mettre l'accent sur le fait que les prix ne sont pas plus élevés pour les exploitations familiales équipées que pour les grandes exploitations. C'est une lourde erreur que de vouloir dresser les agriculteurs les uns contre les autres en fonction de l'importance des exploitations.

Quant à détruire beaucoup d'exploitations familiales sous prétexte de les rendre plus rentables, n'est-ce pas donner l'impression d'un achèvement vers le kolkhoze, ce que ni vous, monsieur le ministre, ni moi, ne souhaitons ?

M. le ministre des finances nous a également fait savoir, avant-hier, et nous en sommes heureux, que la balance de notre commerce extérieur était enfin créditrice. Nous sommes sûrs que cette situation ne pourrait que s'améliorer de façon constante si l'on donnait à l'agriculture française les moyens d'apporter son efficace concours. C'est ce que nous vous demandons de faire sans plus tarder, en mettant à l'étude toutes les mesures propres à faire de l'agriculture française l'armature solide sur laquelle reposera l'économie du pays.

L'expérience nous a appris que les ministres de l'agriculture ne réussissent pas toujours à se faire entendre dans les conseils du gouvernement. Nous souhaitons que le dynamisme dont vous nous avez donné l'exemple dans votre intervention vous permette de démontrer à vos collègues combien il est nécessaire d'envisager l'avenir de notre profession avec fermeté.

Il faut, pour remonter la pente, beaucoup de volonté et de courage. Les paysans n'en manquent point. Faites preuve des mêmes qualités pour les défendre et les aider, ils vous en seront reconnaissants.

En servant l'agriculture, en contribuant à la rendre prospère, soyez persuadé, monsieur le ministre, que vous servirez bien le pays. Et, surtout, faites bien comprendre, dans les sphères gouvernementales, que le nombre des paysans ne saurait être trop élevé quand, de par le monde, il est encore tant d'êtres humains qui souffrent et, parfois, meurent de faim. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Pinvidic. (Applaudissements à droite.)

M. Joseph Pinvidic. Il y a deux jours, dans un journal du soir, un article était intitulé : « M. Pinay, ministre des finances, n'a pas tout dit ; un bilan doit être complet ». Avec votre permission, mesdames, messieurs, je vais essayer de le compléter.

Il y a, dans ce bilan, un secteur bénéfique ; il est considérable. Je m'associe aux collègues de mon groupe pour en reconnaître, en effet, tous les mérites.

Mais il est un autre secteur qui est moins bénéfique. C'est moins l'augmentation du coût de la vie que les promesses non tenues qui sont à l'origine des difficultés que l'on connaît depuis quelques semaines et de ces regrettables incidents qui ont failli mener à la grève le secteur nationalisé des transports et qui y conduiront dans quelques mois si le Gouvernement n'y prend garde.

L'augmentation du coût de la vie est chose d'autant plus affligeante que la paysannerie n'y est pour rien et cela depuis plus d'une année.

Ce soir, je limiterai mon exposé au problème de la viande avec comme seule perspective celle de prendre la défense des consommateurs, au risque sans doute de passer vraiment pour un original !

En effet, depuis un an, la viande de boucherie, à la production, n'a cessé de baisser ; elle a même baissé considérablement. A la consommation, elle n'a, au contraire, cessé de monter. Alors ? (Applaudissements.)

Un de mes collègues et ami, M. Moulin, vous a cité quelques chiffres. Moi, je ne vous en donnerai pas. Je veux respecter le règlement, même provisoire, de l'Assemblée nationale, ne pas être, à cette tribune, un lecteur...

M. Félix Kir. C'est beau !

M. Joseph Pinvidic. Je refuse de me servir des chiffres de la statistique qui, bien souvent, ne servent qu'à cacher des mensonges.

Une chose est certaine, en tout cas, que vous reconnaîtrez avec moi : on laisse quelquefois aux intermédiaires un bénéfice excessif. Or, en ce qui concerne la viande, il y aurait une disposition à prendre, que depuis dix ans je préconise et qui jusqu'à présent n'a pas été retenue. Nous en avons déjà, monsieur le ministre, parlé dans une autre enceinte. Il faudra bien que vous la preniez un jour.

Que constatons-nous actuellement dans tous les abattoirs de France, dans toutes les tueries ? Sur 100 bêtes abattues pour la boucherie, 75 sont en réalité des vaches laitières dites de réforme, et 25 sont des animaux élevés et destinés uniquement à la boucherie. 75 vaches laitières, 25 animaux de qualité, de très bonne qualité ; et, à l'égal, il n'y a plus que du bœuf (Rires et applaudissements.)

Du bœuf de qualité, bien sûr, de très bonne qualité. On sait, en effet, si l'on usait du mot « vache » pour désigner cette viande, automatiquement, dans l'esprit des ménagères comme les moins engagées dans la politique économique, elle serait compléto de l'épithète « engragée ». (Rires.)

Des études sérieuses ont été effectuées par vos services spécialisés, monsieur le ministre, vous le savez sans doute — sinon je suis heureux de vous l'apprendre car vous êtes encore un jeune ministre et vous pouvez ignorer certains faits — sur la manière de marquer les animaux selon la qualité, dans les abattoirs.

Utilisez donc ce procédé et faites en sorte que le consommateur ne soit pas lésé, car c'est à ce stade que certains intermédiaires réalisent des bénéfices considérables, excessifs selon moi.

J'admets fort bien que les intermédiaires sont indispensables et je connais beaucoup de professionnels de la viande qui sont des commerçants honnêtes, consciencieux. C'est en leur nom que je m'exprime ici. Il n'est pas admissible qu'en face d'eux des concurrents déloyaux vendent de la très mauvaise marchandise sous la même étiquette que la viande de très bonne qualité.

Je prétends qu'avec le marquage à la qualité, l'application d'un label distinctif au rouleau sur les carcasses, on arriverait, dans une grande mesure, à empêcher la fraude.

« Je ne crois pas qu'on puisse supprimer totalement la frande, mais j'ai la prétention d'aider à la diminuer et je crois que c'est possible.

Je vais plus loin encore, et puisqu'aux finances comme à l'agriculture il y a des libéraux, je veux être, moi aussi, libéral: je voudrais que cette estampille ne soit apposée sur les carcasses que lorsque des professionnels la demanderont.

Le jour où quelques-uns de ces professionnels considéreront que les carcasses des animaux par eux abattus sont dignes d'être estampillées, ils demanderont eux-mêmes qu'elles le soient. Et ce sera pour eux l'occasion de vendre enfin chez eux une viande de très bonne qualité pour de la très bonne qualité et à des prix rémunérateurs. Ainsi pourra-t-on, au moins dans une certaine mesure, moraliser un marché qui a bien besoin de l'être.

La viande de boucherie à la production représente 1.400 milliards, ce qui fait 2.800 milliards de francs à la consommation.

Je regrette que dans son bilan M. le ministre des finances n'ait pas pu nous apporter quelque chose de positif à ce sujet. Pourtant, Dieu soit si j'avais fait savoir à ses collaborateurs les plus immédiats qu'en Allemagne et en Suisse le procédé que je préconise est depuis longtemps appliqué avec une parfaite réussite.

Mais nous aimons imiter des étrangers ce qui ne réussit pas chez eux. Nous ne tenons pas, bien sûr, à suivre leurs exemples les meilleurs! (Rires et applaudissements.)

Faites, monsieur le ministre, que quelque chose change à cet égard, et peut-être, alors, dans quelques mois, la situation sera-t-elle infiniment meilleure. Alors les éleveurs, qui font des efforts considérables, qui produisent des animaux de qualité qui font à juste titre la réputation de certaines régions de notre pays, pourront percevoir pour des animaux de qualité des prix en conséquence. Et, en matière d'élevage comme en tout autre domaine, vous devez préconiser la qualité.

Ce faisant, vous ne léserez personne. Il ne s'agit nullement d'empêcher la vente de ce que beaucoup de consommateurs considèrent jusqu'ici, à tort certes, comme de la viande de choix alors qu'il s'agit d'animaux qui souvent sont nés avant la guerre de 1939. Il s'agit d'éviter que l'on confonde bifteck et semelle. (Sourires.)

Il est donc nécessaire, monsieur le ministre, que vous adaptiez votre politique en procédant à de nouvelles modifications. C'est à faire très vite.

M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur étant ici, ce que je vais dire maintenant l'intéressera certainement; et c'est encore en faveur des consommateurs que je vais tenir un propos très court.

On parle, depuis quelques années, de raccourcir les circuits de distribution. Je viens de vous donner le moyen d'améliorer et de moraliser la distribution de la viande. Voici maintenant un moyen de raccourcir les circuits de distribution.

Il y a, dans la région parisienne, une centaine de marchés de quartier auxquels les producteurs ou des expéditeurs se trouvant dans des pays de production ne peuvent jamais accéder lorsque la production étant excédentaire, ils désirent faire bénéficier les consommateurs des grandes villes des prix véritablement dérisoires que l'on pratique dans leurs zones de production. (Applaudissements.)

J'avais dit, au début de mon propos, que je ne lirais pas. Je voudrais, toutefois, faire une exception.

M. Félix Mir. Vous avez toute permission!

M. Joseph Pinvidic. Je vous remercie, monsieur le chanoine, de votre bénédiction! (Rires.)

Quand je défends la viande, je défends un peu Dijon aussi: le condiment qui va avec la viande, n'est-ce pas la moutarde? (Rires.)

M. Raymond Mondon. Et le bourgogne!

M. Joseph Pinvidic. Je voudrais donc citer une lettre que j'ai reçue d'une région productrice de légumes.

Certains produits sont vendus de 6 à 8 francs le kilo à la production. Il faut y ajouter les taxes qui sont incompressibles, les frais de transport, qui sont considérables. Quand donc la S. N. C. F. acceptera-t-elle de fixer des tarifs ad valorem?

N'est-il pas absurde de payer presque aussi cher le transport d'un kilogramme de pommes de terre, par exemple, que celui d'un kilogramme de chapeaux ou d'un kilogramme d'or?

Finalement, voici ce qu'on m'écrit au sujet de l'introduction de certains produits sur les marchés de la région parisienne: « Nombreux sont les motifs qui nous obligent à prendre une déclaration... celle de solliciter leur entrée sur les marchés parisiens. » En effet, depuis le début de la campagne... — il s'agit des artichauts — «... à de très rares exceptions près, nous ne couvrirons jamais nos frais, soit en confiant notre marchandise aux mandataires, en carreau des halles, soit à

la vente dans les magasins. Quels que soient les prix pratiqués à l'achat, même à 30 francs le kilo, nous trouvons le moyen de perdre de l'argent en expédiant sur Paris. Nous n'ignorons pas, cependant, que ces marchandises, vendues à 25 et à 30 francs en gros, sont revendues dans la rue, aux consommateurs, à raison de 90 et 100 francs le kilo. »

Plusieurs voix à droite. Et voilà!

M. Joseph Pinvidic. Eh oui! Ce sont là des faits que d'autres què moi ont exposés à cette tribune. Je les signale une fois de plus.

Certains expéditeurs se proposent — si jamais les autorités veulent bien leur en donner la possibilité — de venir sur ces marchés provoquer la baisse et faire bénéficier les consommateurs d'un accroissement de production, puisque cela est considéré à tort comme un excès.

Préférerait-on que l'on détruise ces produits, alors que tant de gens ont faim?

Il est donc nécessaire de permettre que, sur ces marchés, la concurrence joue à plein. Certes, il n'est pas question de les y laisser entrer sans les soumettre aux taxes et obligations commerciales de toutes sortes qui sont de règle. Qu'on leur permette seulement de venir.

Or, c'est un reproche que je ferai aux marchés de la région parisienne, ils sont, hélas! trop souvent réservés aux mêmes personnes. On se transmet des droits de place de père en fils et de mère en fille, depuis plus d'un siècle. Il est impossible à des gens qui voudraient y vendre leurs produits, ne serait-ce que pour quinze jours ou trois semaines — et pourquoi pas d'une façon permanente? — d'essayer de jouer leur carte, la carte de la baisse des prix.

Croyez-moi, si vous voulez empêcher les grèves, allez au devant du désir de la majorité du pays et faites d'autres efforts que ceux dont vous vous êtes contentés jusqu'à présent.

Vous devez favoriser les circuits courts. Vous n'aurez plus besoin alors de faire appel à des arbitrages, qui se révéleront d'ailleurs impossibles lors des grèves qui vous attendent dès la rentrée.

Je vous élerte pour deux produits, la viande et les légumes. Vous avez la possibilité de pallier par avance les risques qui vous guettent. Pour ce qui est des marchés, je crois que la préfecture de police elle aussi, ainsi que la ville de Paris, est extrêmement intéressée, sans parler des usagers qui dans les commissions de ces marchés jouent un rôle d'organismes. Je vous ai dit les difficultés que l'on pouvait rencontrer. Faites en sorte que la loi de l'offre et de la demande, que la concurrence jouent à plein! (Très bien!)

Ainsi, aurai-je rendu service au bon commerce car il existe en France. Le jour où le commerce honnête est battu en brèche par des mercantis qui réalisent des bénéfices excessifs, c'est le commerce en général qui en pâtit.

Ce jour-là, vous vous trouverez peut-être dans l'obligation, si vous ne parvenez pas à une solution, de prendre des décisions aussi extrêmes que la création d'un office de la viande ou peut-être d'un office des légumes! On ne sait jamais jusqu'où l'on peut aller dans cette voie!

Je suis personnellement opposé à une telle éventualité. Essayez, dans le cadre libéral, tout ce qui est possible, mais faites-le très rapidement. Il est des mesures que le peuple attendra pas trop longtemps. (Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs à gauche et au centre.)

M. le président. J'indique aux trois derniers orateurs inscrits que s'ils savent limiter leurs interventions, je pourrai clore la discussion générale avant de lever la séance. (Très bien! Très bien!)

Le parole est à M. Dellanne.

M. Gérard Dellanne. Mes chers collègues, je me réjouis du dépôt, par le Gouvernement, du projet de loi de programme agricole qui nous procure l'occasion d'exprimer à la tribune notre pensée ainsi que celle de nos électeurs et permettre, je l'espère, de faire repartir la politique agricole sur un nouveau pied.

Je prie M. le ministre et mes collègues de me pardonner de prolonger ce débat par une intervention supplémentaire mais je pense, en m'excusant de ma prétention, que mon propos doit être tenu; car il éclairera peut-être M. le ministre sur les causes du malaise qui pèse sur la viticulture.

La circonscription que je représente étant viticole dans une forte proportion, il est de mon devoir de propriétaire-viticulteur, après tout ce qui a été dit, de me borner pour aujourd'hui à cette seule branche de la production nationale, la viticulture.

Viticulture, que de misères, de peines, de fatigues souvent inutiles tu caches sous ton nom! C'est un problème angissant et combien complexe car les trop nombreuses variétés de productions, souvent contradictoires, n'ont jamais permis une réglementation pouvant donner entière satisfaction aux producteurs.

Je dois néanmoins reconnaître honnêtement que, grâce à l'effort de mon groupe, un premier pas a été fait par le décret du 16 mai dernier qui a créé une organisation du marché du vin.

Mais, prenez garde, monsieur le ministre! Il ne suffit pas d'avoir pris un décret; il importe d'en suivre de très près les modalités d'application et surtout de faire respecter les prix-plancher et les prix-plafond qui l'fixe.

Je me permets d'attirer votre attention sur le viticulteur qui ne peut, de par la nature de son sol, s'adonner à d'autre culture que la vigne, et, partant, envisager aucune reconversion. Celui-là est actuellement voué aux pires misères, car après une gelée, un orage de grêle ou une baisse exagérée des cours il ne lui reste plus aucun revenu. Son seul recours est la caisse de crédit agricole.

Caisse bienfaisante, certes, et qui lui assure momentanément la survie, mais lui conduit malheureusement trop souvent à la mort: un jour ou l'autre il faut rembourser et quand aucune amélioration de la situation viticole n'intervient, comme c'est le cas depuis cinq ans, il en est incapable.

C'est dans le but de défendre cette forme de monoculture, je pense, que le code du vin a été institué. Mais, hélas! comme nombre de lois en France, il n'a pas été respecté. Voilà l'origine, à mon avis, du véritable malaise de la viticulture.

Prenez l'article 85 du code du vin, modifié par le décret du 30 septembre 1953. Que dit-il à propos de la limitation des plantations? « Sont suspendus toutes plantations ou tous compléments de plantation autres que ceux nécessaires pour assurer l'entretien du vignoble sur une surface égale à l'intérieur d'une même exploitation et sous réserve des restrictions prévues à l'alinéa suivant.

« Est considérée comme entretien, la reconstitution du vignoble, après assolement ne remontant pas à une date antérieure au 1^{er} septembre 1939, à condition que les vignes ainsi arrachées n'aient pas été compensées par des vignes nouvellement plantées sur la même propriété ».

Dans les régions à vocation viticole, cet article est à peu près respecté, mais dans les autres, il n'en est pas de même, et les 25 ares autorisés par l'article 30 pour la consommation familiale deviennent trop souvent un hectare par manque de contrôle sérieux. C'est la multiplication de cet hectare, au cours des années passées, qui cause aujourd'hui la surproduction dont nous souffrons.

Pendant la législature de 1951 à 1956, j'ai entendu un député de la Vendée déclarer dans cet hémicycle que le premier pays viticole du France était son département. On apprend beaucoup de choses dans cette maison. On a toléré, par manque d'autorité, des plantations dans des zones sans vocation viticole et qui ne peuvent produire que de mauvais vins. Par manque d'autorité, encore, ou par démagogie électorale, on a différé, pendant de nombreuses années, l'arrachage des vignes considérées comme prohibées et cela mettait encore du mauvais vin sur le marché.

Il m'a été rapporté qu'en Corse de grandes surfaces seraient actuellement en voie de plantation. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous indiquiez si ce bruit est fondé.

Le code du vin contient également un article 90, qui vise — je m'en excuse auprès de mes collègues de ces départements — les Charentes et le Gers, où les terres sont aptes à la polyculture et à assurer un revenu convenable aux exploitants. Que dit l'article 90? « La production viticole de ces départements n'est tolérée que pour la fabrication des cognacs et des armagnacs, à l'exception d'un faible pourcentage destiné à la consommation de bouchon ».

Or, je suis bien placé pour savoir que de grandes quantités de ces vins sont livrées à la consommation, au détriment des producteurs qui ne disposent, eux, que d'un seul revenu.

Je considère que la vie en commun n'est possible et ne peut procurer de bien-être à l'individu que si chacun observe un minimum de discipline.

Un autre motif du malaise de la viticulture réside dans le fraude qui n'est pas réprimée comme il conviendrait. Elle intervient à deux stades: la production et le commerce.

La fraude par le producteur réside dans la fabrication de vin sans raisin, avec soulement de la lie, du suero ou de l'eau. C'est aussi le mouillage du vin par le truchement de la chaptalisation. Toutes ces pratiques, monsieur le ministre, aboutissent à la surproduction, et de la plus mauvaise espèce.

La fraude, par certains mauvais commerçants, se présente sous la forme de fabrications comme celles du propriétaire et par coupage avec des vins de mauvaise qualité ou avec de ces vins fabriqués que je viens d'évoquer ou, encore, avec des vins de degré trop faible, qui ne sont même pas marchands.

C'est aussi la mise en vente de mauvais vins qui, sous une belle présentation, trompe le consommateur et le conduit à se détourner du vin; il faut voir là une des raisons de la sous-consommation.

La misère de la viticulture a un autre motif: les importations faites par le Gouvernement, qui portent souvent sur de trop grandes quantités et sur des vins de mauvaise qualité.

Je n'ignore pas, monsieur le ministre, que des obligations d'échanges s'imposent au Gouvernement. Mais le ministre de l'Agriculture est un peu le père de la grande famille paysanne et votre devoir est de réduire au minimum ces importations trop souvent néfastes.

Peut-être allez-vous penser, monsieur le ministre: voilà un orateur qui me fait toucher du doigt les raisons du malaise dont souffre la majorité des viticulteurs? Existe-t-il vraiment un remède?

Oui! Ce remède est d'autant plus facile à appliquer que nous possédons un Gouvernement fort qui veut être juste et qui est humain.

Par ailleurs, je crois avoir deviné en vous, monsieur le ministre, un homme sincère, décidé et dynamique à qui j'accorde toute ma sympathie. Vous m'avez donné, je vous l'avoue, un certain espoir et je veux croire que vous ne le décevrez pas.

Le remède consiste au retour pur et simple au code du vin. Toutes plantations illicites ou dépassant les superficies autorisées par le code du vin devront être arrachées dans les six mois qui suivront la promulgation du décret que vous pourrez prendre ou de la loi qui pourra être votée. Que les vins provenant des Charentes et du Gers soient envoyés, en totalité, à la chaudière: il faut refuser tout titre de mouvement.

Une surveillance très stricte des raffineries de sucre devra être exercée. Par un kilogramme de sucre ne doit pouvoir circuler sans un contrôle rigoureux de l'administration. Or, à la veille des vendanges, des tonnes de sucre sont livrées, à la honte des contrôleurs des contributions indirectes.

Il faut remédier à cette pratique si l'on veut sauver la viticulture qui rapporte tant à l'Etat. Si ces mesures, très simples en elles-mêmes, étaient appliquées, la production viticole serait assainie très sérieusement pour le bien-être des producteurs honnêtes eux-mêmes.

Je vous demande, monsieur le ministre, de peser tout ce qui a été dit au cours de ce long débat. L'agriculteur et le viticulteur ne veulent plus être les parias de la nation. Comme les autres, ils ont droit à ce minimum vital dont il est si souvent question de nos jours.

On doit reconnaître qu'ils supportent, comme les industriels, des frais généraux qui doivent être compris dans leurs prix de vente, ce qui, malheureusement, ne s'est encore jamais fait.

Père de la grande famille terrilienne, soyez énergique au sein des conseils des ministres pour obtenir les crédits dont elle a tant besoin.

M. Félix Kir. Ce n'est pas toujours commode. (Sourires.)

M. Gérard Dellaune. Ne craignez pas de prendre vos responsabilités. Pensez à la masse et non aux intérêts particuliers. Assurez-vous le concours des meilleurs d'entre nous et, tous ensemble, travaillons pour le mieux-être des habitants des campagnes de France. Avec de la bonne volonté nous devons y arriver. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Chelha. (Applaudissements.)

M. Mustapha Chelha. Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention dans ce débat n'est pas dictée par une hostilité au ministre de l'Agriculture qui n'a pas inclus l'Algérie dans la loi de programme, mais par une collaboration à la solution des problèmes nationaux, car il faut reconnaître que l'Algérie fait l'objet d'une attention plus particulière.

En effet, les problèmes agricoles s'inscrivent dans un ensemble qui constitue le plan quinquennal élaboré à partir du projet Maspétol. Aussi rendrai-je hommage, si vous me le permettez, mes chers collègues, à M. le délégué général Delouvrier qui, tout dernièrement, a créé des sections coopératives agricoles au sein des villages du regroupement, donnant ainsi un superbo dément à ceux qui considéraient ces villages comme des centres d'internement. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Néanmoins, étant donné que le problème agricole en Algérie doit se concevoir non seulement comme celui d'une région de la France mais comme une partie d'un tout, il ne faut pas l'isoler de l'Europe et du reste du monde. L'Algérie étant associée au concert économique européen en vertu des articles 131 et 133 du traité de Rome, son agriculture doit s'adapter aux impératifs européens.

Nous y retrouvons, à peu de chose près, les mêmes problèmes qu'en métropole. Aussi, caractériserai-je la créaiculture algérienne par deux faits principaux: l'accroissement prévisible de la consommation, la limitation des surfaces cultivables.

L'accroissement de la consommation résultant de la poussée démographique et de l'élevation du niveau de vie, la céréali-culture algérienne doit, pour assurer la couverture des besoins locaux et maintenir à leur niveau actuel les cours commerciaux existants, suivre une politique agricole permettant la concentration des cultures et des moyens de production. Dès lors, celle-ci ne sera efficace que si elle entraîne la modernisation et le perfectionnement de la production — je suis entièrement d'accord avec vous, monsieur le ministre — le développement de la recherche et, surtout, la formation professionnelle. En d'autres termes, il importe d'inculquer les techniques modernes aux fellahs, d'où la nécessité de développer au maximum la vulgarisation.

En ce qui concerne l'exportation des céréales, les prix locaux sont grevés par des frêts d'autant plus sensibles et pénibles à supporter qu'ils sont plus élevés sous pavillon national que sous pavillon étranger. Je comprends très bien que l'on veuille favoriser le pavillon national, mais à la condition que les prix de revient n'en soient pas trop sensiblement majorés. Pourquoi, monsieur le ministre, ne pas envisager une péréquation des prix des transports qui permettrait à l'Algérie de figurer sur les marchés européens ?

Je ne traiterais pas longuement du vin, la législation viticole en Algérie étant rigoureusement la même qu'en métropole. Néanmoins, la disparité des conditions d'exploitation du vignoble par rapport à nos partenaires du Marché commun se traduirait par un handicap encore plus lourd du fait de la situation outre-mer de l'Algérie et des frais d'approche supplémentaires.

À ce titre aussi, je vous demanderais, monsieur le ministre, la suppression de la taxe de 1,52 p. 100 qui grève, à la sortie, les vins algériens, et qui n'existe pas en métropole.

En ce qui concerne les fruits et légumes, monsieur le ministre, la situation est difficile. L'exportation est freinée d'une part, par les transports et, d'autre part, par la législation en vigueur.

Pour les transports, je le répète, il n'y a qu'une solution au coût de l'acheminement, c'est la péréquation des transports. Quant à la législation, la taxe à l'exportation de 1,52 pour 100, qui est la même pour les vins, n'est certes pas très importante, mais le peu de milliards qu'elle produit ne contrebalance pas l'impopularité de cette mesure auprès des agriculteurs.

Je demande que la liberté des transactions, telle qu'elle est prévue par les dispositions du B. O. S. P. du 25 mars 1958, soit étendue aux départements algériens.

Quant au marché d'intérêt national, ce problème a été ébauché par la création d'un marché de cette nature à Maison-Blanche, près Alger. Aussi, chaque jour davantage, le besoin s'en fait sentir et je vous demanderais simplement, monsieur le ministre, de faire activer sa réalisation.

En conclusion, monsieur le ministre, l'agriculture algérienne fait partie de l'ensemble France et, dans certains secteurs, elle a besoin de votre aide au même titre que n'importe quel département. (Applaudissements de la gauche à la droite.)

M. le président. La parole est à M. Degraeve.

M. Jean Degraeve. Monsieur le ministre, mes chers collègues, inscrit pour cinq minutes, je ne dépasserai pas mon temps de parole. (Applaudissements.)

Vous me permettrez, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur un point précis, sachant combien celle-ci a été mise à rude épreuve depuis quelques jours. La discussion d'une loi de programme porte fatalement à l'analyse d'une conception politique déterminée. Dans la mesure où cette conception engage l'agriculture française pour plusieurs années, il semble important que cette discussion cherche à s'élever au niveau de l'intérêt général agricole et non simplement au niveau de l'intérêt d'une région particulière si légitime soit-elle.

Pour bien connaître l'expression de cet intérêt général et permettre une confrontation qui coïncide avec les possibilités financières du Gouvernement, celui-ci a songé judicieusement à créer une commission nationale de l'agriculture présidée par vous-même, monsieur le ministre, et comprenant six représentants de l'administration publique et trois représentants de la profession agricole. C'est le décret n° 69-507 du 8 avril 1959. Dans l'exposé des motifs, il est dit que cette commission assistera le ministre dans la détermination des moyens propres à réaliser la mission de l'agriculture, à savoir : premièrement, approvisionner la France en denrées alimentaires ; deuxièmement, fournir des matières premières à l'industrie ; troisièmement, exporter. Et, ce qui est très important, d'autre part, cette commission sera consultée pour la formulation des prix agricoles. Son rôle me paraît d'autant plus important que, formée d'éléments représentant l'ensemble de la profession agricole, elle est à même d'établir, en toute connaissance de cause, les bases d'un tra-

je vous pose la question suivante, monsieur le ministre : la commission nationale de l'agriculture a-t-elle été consultée dans le travail d'élaboration de la loi de programme ?

Dans l'affirmative, il eût été bon de le déclarer au début de ce débat, afin de rassurer bon nombre de mes collègues, inquiets à juste titre que la voix de l'agriculture ne soit pas toujours entendue.

Si non, il me paraît inutile d'en maintenir l'existence, car, si elle n'existe que sur le papier, elle ne servira à rien.

Je souhaite que la longueur de ce débat remplacé avantageusement, pour votre propre information, monsieur le ministre, une commission nationale qui, à mes yeux, présentait le singulier avantage d'éviter à l'Assemblée nationale de retomber dans les vieilles habitudes tant décriées de la IV^e République. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. Deux orateurs, qui ont pris l'engagement d'être très brefs, se sont encore fait inscrire.

Je vais donc leur donner la parole, après quoi je pourrai, ainsi que je l'espérais, prononcer la clôture de la discussion générale.

La parole est à M. Weber.

M. Pierre Weber. Monsieur le ministre, je suis personnellement un peu confus de prendre la parole à la fin d'un débat aussi long, qui a dû mettre à rude épreuve votre patience et votre bienveillance. Je vous promets de ne pas en abuser.

J'avais hier, avec deux de mes collègues, MM. Dalainzy et Lebas, pris l'initiative de déposer un amendement inscrit sous le n° 11 et je pensais que, normalement, il pourrait sans encombre être appelé au moment de la discussion des articles de la loi de programme.

Votre administration m'a appris, monsieur le ministre, qu'il serait plus prudent de ma part de vous en entretenir avant. C'est le but de mon intervention. Je la veux très simple et très rapide.

Nous avons, les uns et les autres, depuis trois jours, manifesté tout l'intérêt très profond et très sincère que nous portons à l'agriculture de ce pays et c'est la raison pour laquelle de nombreux collègues, j'en suis persuadé, sont venus vous apporter des conseils souvent très pertinents.

Aujourd'hui, mon but, comme celui de mes collègues, est de vous montrer que nous désirons aussi nous associer à la rentabilité et à l'expansion de cette agriculture française.

Il est bon, par cette loi du programme, de prévoir en des articles divers le développement de la recherche et de l'enseignement agricoles, l'aménagement des grandes régions, l'organisation des circuits de distribution, toutes les méthodes propres à valoriser les produits agricoles par le stockage, par le conditionnement et par la transformation. Il est bon, de ce fait, de s'orienter vers une productivité de plus en plus grande ; mais qu'il soit dit effort financier en faveur de la productivité dit aussi effort vis-à-vis des consommateurs, vis-à-vis des débouchés.

Or, il me semble qu'en ce domaine, trop longtemps et trop souvent, a été oublié le consommateur, ce consommateur que nous sommes tous et qui, à juste titre, s'inquiète lorsqu'il constate que, sans études ou expérimentations préalables suffisamment poussées, trop de produits chimiques, biologiques, antibiotiques sont employés dans la préparation des sols, l'alimentation des animaux, le traitement des fruits, la transformation des aliments et leur conservation.

Ce sujet est à l'ordre du jour. La presse en parle fréquemment et je me garderais bien de prolonger ce débat en vous donnant la liste impressionnante des produits plus ou moins toxiques et perturbateurs de la santé auxquels je pourrais faire allusion.

C'est tellement vrai, monsieur le ministre, que ces mois derniers votre prédécesseur et le ministre de la santé publique et de la population promettaient un décret conjoint qui était publié le 24 mars 1959, décret qui, dans son article 1^{er}, interdisait « ... la détention en vue de la vente, la mise en vente ou la vente d'aliments additionnés de certaines substances chimiques ou biologiques et destinés à des animaux dont la chair ou les produits sont consommés par l'homme ».

Cet article prévoit également :

« Sont d'ores et déjà interdites la détention en vue de la vente, la mise en vente ou la vente d'aliments additionnés de substances arsenicales, antimoniales ou ocstrogènes. »

Permettez-moi, tout en constatant avec satisfaction qu'a été pris ce décret, de remarquer et de souligner que pendant des mois et des années, du fait de l'absence de texte officiel, nos concitoyens ont été plus ou moins intoxiqués par l'absorption de produits dont on vient seulement de décider la suppression !

Il est bien d'autres produits, monsieur le ministre, qui devraient mériter de notre part une attention, une expérimentation toute particulière et spéciale, du fait de leur effet cancérigène possible.

En Amérique, en Belgique, en Allemagne, des toxics sont pris aux termes desquels l'usage de nombreux colorants et de

toutes sortes de produits chimiques ou antibiotiques est exclu; nous ne luttons pas encore à armes égales. Où est le danger ?

Il existe certes pour la santé humaine d'abord, mais il menace aussi, vous le savez comme moi, les débouchés de nos produits agricoles.

Je tiens à vous rappeler que, le 21 décembre 1958, la République fédérale allemande promulguait une loi dite « alimentaire » qui doit entrer en application le 21 décembre 1959; un de ses articles dispose qu'« il sera interdit d'importer des produits alimentaires et objets de consommation qui ne sont pas conformes à la loi allemande ».

Il y a donc pour nous une nécessité urgente de nous adapter en cette matière aux législations des pays voisins; ils constituent au premier chef des débouchés naturels pour notre agriculture et ils nous seront fermés si la transformation et la confection même de nos produits ne sont pas conformes aux lois de ces pays.

Je pense, monsieur le ministre, avoir été explicite.

Si notre amendement avait pu être intégré dans la loi de programme, il aurait traduit d'une manière objective et déterminante le désir de notre Assemblée et du Gouvernement de voir produire en France des produits de qualité au point de vue biologique et humain, des produits primant sur les marchés extérieurs.

Si cela est impossible, monsieur le ministre, vous me le préciserez dans votre réponse et je retirerai cet amendement en suggérant qu'un projet de loi soit déposé rapidement à ce titre.

Ce faisant, monsieur le ministre, dans la compréhension et dans la collaboration de notre Assemblée avec le Gouvernement, nous aurons œuvré pour le mieux de l'agriculture française, pour le développement de ses débouchés et, en même temps, pour la santé de l'homme, élément auquel nous devons essentiellement penser. Nous ferons en sorte de suivre l'action des pionniers qui, en France, étudient ce problème depuis des années, un peu dans la clandestinité, et auxquels je voudrais rendre hommage.

En terminant, je désire souligner qu'au moment où le marché commun va faire tomber les barrières douanières, on ne saurait envisager que des lois alimentaires viennent remplacer ces barrières douanières et empêcher la libre circulation et surtout l'exportation de produits agricoles de qualité obtenus grâce au développement de l'agriculture que, tous, nous aimons et dont nous souhaitons la prospérité. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lambert.

M. Bernard Lambert. Mes chers collègues, je voudrais très rapidement traiter un problème que je connais bien et qu'il me semble extrêmement important d'examiner attentivement dans ce débat, je veux parler de la production de la viande.

Cette production représente plus de 800 milliards de francs au stade du producteur. En 1957, il a été vendu pour 1.223 milliards de francs de viande au stade du consommateur. En retirant les 147 milliards de taxes prélevées au stade de la distribution, il reste 260 milliards environ pour les différents secteurs intermédiaires qui représentent environ 330.000 personnes actives, soit un revenu moyen de 900.000 francs par personne actuellement. Le revenu agricole, lui, est à peine égal au tiers de ce chiffre.

J'ai donné ces chiffres pour indiquer combien une réforme des circuits de distribution — réforme réalisée en collaboration avec le responsable de la profession agricole — me semble actuellement nécessaire.

De 1955 à 1958, la production de viande est passée de 1.020 à 995.000 tonnes; mais dans les mois qui vont venir une augmentation va intervenir comme les statistiques le prouvent.

Nous avons eu une augmentation de 1,3 p. 100 en 1957 et de 4,9 p. 100 en 1958. L'offre risque donc d'être plus forte que la demande vers septembre ou octobre.

Or, une baisse de prix découragera les producteurs qui ont fait effort en tenant compte des promesses qui leur étaient faites par le 3^e plan.

Nous retrouverons les conséquences d'une situation déjà connue en 1953. Les prix plancher pourront peut-être jouer au niveau de la S. I. B. E. V., qui pourra alors intervenir, mais ce prix plancher est actuellement situé à un stade trop bas. Il faudrait au minimum déterminer ce prix plancher au niveau des cours qui sont actuellement pratiqués, soit 410 francs environ pour la première qualité et 350 francs environ pour la seconde.

Je vous signale que le système des cotations devrait également être modifié en ce qui concerne la première et la deuxième qualité, les références à la viande de bœuf n'étant pas suffisantes pour pouvoir maintenir les cours dans un état normal.

Les deux milliards mis à la disposition de la S. I. B. E. V. permettent de commencer le stockage mais sont insuffisants. Pour exporter de manière permanente, pour agir sur les cours si les prix maxima sont dépassés, 25.000 ou 30.000 tonnes de stockage seraient nécessaires. Il faudrait donc prévoir pour le financement une dizaine de milliards.

Ce ne sont là, au demeurant, que des palliatifs immédiatement nécessaires. Je me propose de traiter, au mois d'octobre, le problème beaucoup plus en détail. Mais je vous dis sans plus attendre, monsieur le ministre, qu'il faut agir vite. Je prends date: si l'action n'est pas menée immédiatement, un effondrement général interviendra en septembre ou octobre. Disons que ce serait une bien mauvaise manière de répondre à l'effort consenti par les agriculteurs, lesquels ont suivi l'appel du pays en augmentant leur production de viande et en se préparant à entrer sur les marchés d'exportation. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close. (Applaudissements.)

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente; deuxième séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi de programme relatif à l'équipement agricole (n° 56) (rapport n° 105 de M. Gabelle, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. — Avis n° 124 de M. Charpentier au nom de la commission de la production et des échanges. — Avis de M. Bosqary-Monsservin au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et locales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)

Le Chef de service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.